

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France
299 Boulevard de Leeds 59777 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2.188.160€
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France

299 Boulevard de Leeds 59777 LILLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres élus et aux membres de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport du trésorier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Amiens, le 4 juillet 2023

KPMG SA

DocuSigned by:
Frédéric NOIRET
452E59C8F93947C...

Frédéric Noiret

Associé

Lille, le 4 juillet 2023

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
MARTIN PIERRE-MARIE
411E55B7FE8646F...

Pierre Marie Martin

Associé

BILAN

CCIR HAUTS DE FRANCE

Comptes consolidés

CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE

2022

En Euros

		2022	2021			2022	2021
ACTIF	Actif immobilisé	489 236 838	487 462 316	PASSIF	Capitaux propres (Part du groupe)	538 636 500	429 834 213
	Immobilisations incorporelles	1 662 097	1 829 053		Capital (1)	154 167 458	153 167 458
	<i>Dont écart d'acquisition</i>				Primes (1)		
	Immobilisations corporelles	436 948 138	431 387 153		Réserves et résultat consolidés (2)	140 601 222	107 835 354
	Immobilisations financières	46 501 056	46 285 222		Autres (3)	243 867 821	178 545 065
	Titres mis en équivalence	4 125 547	7 960 888		Intérêts minoritaires	36 688 880	27 983 117
	Actif circulant	363 934 905	360 763 447		Droit du concédant	9 450 642	9 713 664
	Stocks et en- cours	35 217 781	33 213 677		Provisions	55 984 339	71 594 292
	Clients et comptes rattachés	56 317 247	53 563 417		Dettes	212 411 381	309 626 202
	Autres créances et comptes de régularisation (4)	76 596 536	74 431 540		Emprunts et dettes financières	110 977 318	119 740 682
	Valeurs mobilières de placement	34 688 059	35 513 763		Fournisseurs et comptes rattachés	32 910 422	36 432 466
	Disponibilités	161 115 281	164 041 051		Autres dettes et comptes de régularisation (5)	68 523 641	153 453 055
Total de l'actif	853 171 743	848 225 763	Total du passif	853 171 743	848 751 487		

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) A détailler dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés (Part du gr

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Compte de Résultat

Comptes consolidés

CCIR HAUTS DE FRANCE

CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE

2022

En Euros

	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	236 094 260	185 615 384
Autres produits d'exploitation	111 949 778	100 045 812
Achats consommés	127 969 143	110 314 739
Charges de personnel (1)	145 883 830	130 142 145
Autres charges d'exploitation	7 223 816	7 809 718
Impôts et taxes	12 553 552	11 451 251
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	44 857 643	29 213 920
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	9 556 054	-3 270 576
Dotation aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	9 556 054	-3 270 576
Charges et produits financiers	-98 981	-18 986 560
Charges et produits exceptionnels	19 355 270	13 309 231
Impôts sur les résultats	4 274 374	1 685 018
Résultat net des entités intégrées	24 537 970	-10 632 924
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	-1 897 117	1 732 052
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 640 853	-8 900 872
Intérêts minoritaires	2 630 764	-5 110 456
Résultat net (Part du groupe)	20 010 089	-3 790 416
Résultat par action (3)		
Résultat dilué par action (3)		

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

(3) Information obligatoire pour les entités dont les instruments financiers sont négociés sur Euronext Growth et optionnelle autrement.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice	Méthode d'intégration	% d'intérêts groupe	% d'intérêts minoritaires
2022	Intégration globale	-100,00%	-100,00%
2021	Intégration globale	-100,00%	-100,00%

En Euros

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Affectation du résultat	Variation de capital	Résultat	Dividendes versés	Dividendes reçus	Provisions réglementées	Subventions d'investissements	Réévaluations	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	Clôture	
CAPITAUX PROPRES	Comptes sociaux	609 941 886	116 791	0	-2 006 183	26 716 997		12 982	8 201 409		21 463	-1 852 667	51 603	641 204 284	
	Collecte des comptes sociaux	609 941 886	116 791	0	-2 006 183	26 716 997		12 982	8 201 409		21 463	-1 852 667	51 603	641 204 284	
	Retraitements	-89 513 283				464 461		-12 982	87 271 402				-74 111	-1 864 513	
	Impôts	0				0		0	0				0	0	
	Elimination des provisions réglementées	0				12 982		-12 982	0				0	0	
	Frais d'établissement	-2 215 212				493 259		0	0				0	-1 721 953	
	Autres méthodes optionnelles propres aux comptes consolidés	0				0		0	0				-74 111	-74 111	
	Option relative aux engagements de retraite et avantages similaires	-26 669				-41 780		0	0				0	-68 449	
	Option relative aux subventions d'investissement	-87 271 402				0		0	87 271 402				0	0	
	Cumul des données	520 428 604	116 791	0	-2 006 183	27 181 459		0	95 472 811		21 463	-1 852 667	-22 508	639 339 771	
	Eliminations réciproques														
	Eliminations réciproques affectant le résultat	4 629 937				-2 861 022					0	328 825		2 097 739	
	Autres opérations internes	0				0					0	0		0	
	Dépréciations des créances et des provisions internes	548 634				68 503					0	0		617 137	
	Dépréciations des titres de participation consolidés	4 081 302				-1 375 358					0	0		2 705 944	
	Nettage des impôts différés	0				0					0	0		0	
	Plus et moins values des cessions internes d'immobilisations corporelles	0				-1 225 342					0	0		-1 225 342	
	Plus et moins values des cessions internes d'immobilisations financières	0				-328 825					0	328 825		0	
	Impôts	8 423 229				-1 679 584								6 743 646	
	Capitaux propres consolidés avant partage	533 481 769	116 791	0	-2 006 183	22 640 853			0	95 472 811		21 463	-1 523 842	-22 508	648 181 156
	Ecart d'acquisition	-120 403				0								-120 403	
	Eliminations de titres et répartition des capitaux	-75 544 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 808 664	0	-72 735 372	
	Elimination des titres de participation	-75 544 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 808 664	0	-72 735 372	
	Répartition des capitaux propres et du résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Intérêts minoritaires	27 983 117	0	0	0	2 630 764	0	0	6 957 195	0	4	-882 201		36 688 880	
	Elimination des titres de participation	160 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		160 322	
	Répartition des capitaux propres et du résultat	27 822 795	0	0	0	2 630 764	0	0	6 957 195	0	4	-882 201		36 528 558	
	Capitaux propres consolidés (Part du groupe)	429 834 213	116 791	0	-2 006 183	20 010 089	0	0	0	88 515 616	0	21 459	2 167 023	-22 508	538 636 500

Tableau de flux de trésorerie

CCIR HAUTS DE FRANCE

Comptes consolidés

CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE

(Méthode indirecte)

2022

En Euros

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	24 537 970	-10 632 924
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	18 707 550	29 920 701
- Variation des impôts différés	1 679 584	303 056
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-536 539	4 473 559
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	44 388 565	24 064 392
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-95 635 382	-8 703 807
Variations des stocks	-2 533 030	-263 576
Variations des créances d'exploitation	-2 720 283	-4 636 915
Variations des autres débiteurs	-2 644 348	-17 849 418
Variations des dettes d'exploitation	-3 525 158	15 498 560
Variations des autres créditeurs (1)	-84 401 046	-5 540 856
Dotations provisions actif circulant	2 710 254	5 739 126
Reprises provisions actif circulant	-2 521 771	-1 650 729
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-51 246 816	15 360 585
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-46 607 132	-60 533 450
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	5 038 744	2 563 231
Incidence des variations de périmètre	0	3 185 214
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-41 568 388	-54 785 005
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentations de capital en numéraire	-164 117	10 333 026
Subventions d'investissements (1)	95 472 812	-4 859 877
Emissions d'emprunts	7 910 245	3 996 727
Remboursements d'emprunts	-24 646 967	-10 499 975
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	78 571 973	-1 030 099
Comptes de liaison	4 882 407	-485 603
Variation de trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	184 713 743	225 716 933
Trésorerie de clôture	175 386 582	184 713 744
Incidence des variations de cours des devises	33 665	-63 067
Variation de trésorerie	-9 360 826	-40 940 123

(1) Compte tenu des recommandations de l'ANC n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01, à compter de l'exercice 2022, toutes les subventions d'investissement sont reclassées en capitaux propres afin de rechercher une homogénéité dans la présentation du bilan des comptes consolidés.
L'impact de ce reclassement de 87 271 403 €

ANNEXE AU COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022

ANNEXE

I.	INFORMATIONS GENERALES	- 7 -
1.	Informations relatives aux méthodes comptables	- 7 -
2.	Base de préparation des états financiers	- 9 -
3.	Méthodes de consolidation.....	- 10 -
4.	Informations relatives au périmètre de consolidation	- 11 -
5.	Autres informations	- 12 -
II.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	- 12 -
1.	SAS SOGAREL.....	- 12 -
2.	SA SEPD	- 12 -
3.	SAS CENTRE D'ESSAIS ET DE MESURES (CEM)	- 13 -
4.	SOCIETE DES PORTS DU DETROIT (SPD)	- 13 -
5.	INTERFOR SIA	- 14 -
6.	SAS SAGEB	- 14 -
7.	SAS TPB	- 14 -
8.	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2 ^{ème} CHANCE (E2C)	- 15 -
9.	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE D'AMIENS	- 15 -
10.	Association RUBIKA	- 17 -
11.	CCI DE REGION HAUTS-DE-France	- 17 -
12.	COTE D'OPALE EXPANSION – GRAND HAINAUT EXPANSION – GRAND LILLE EXPANSION	- 19 -
III.	EVENEMENTS POST-CLÔTURE.....	- 19 -
1.	SOGAREL	- 19 -
2.	SAGEB.....	- 19 -
3.	TPB	- 19 -
4.	SAS ISARIENNE D'EDITIONS.....	- 20 -
5.	CPL.....	- 20 -
IV.	EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	- 21 -
1.	Immobilisations incorporelles	- 21 -
2.	Immobilisations corporelles	- 21 -
3.	Immobilisations financières	- 22 -
4.	Immobilisations corporelles en crédit-bail	- 22 -
5.	5 – Titres mis en équivalence	- 22 -
6.	Ecarts d'acquisition	- 23 -
7.	Stocks	- 23 -
8.	Créances.....	- 23 -
9.	Autres créances et compte de régularisation actif.....	- 24 -
10.	Echéances des créances	- 25 -
11.	Comptes de régularisation actif	- 25 -
12.	Valeurs mobilières de placement.....	- 26 -
13.	Capitaux propres consolidés (part-groupe).....	- 26 -
14.	Capitaux propres consolidés (part-minoritaire)	- 26 -
15.	Provisions pour risques et charges.....	- 27 -
16.	Méthode retenue pour la comptabilisation des provisions liées aux engagements de retraite et avantages similaires... ..	- 27 -
17.	Provisions pour gros entretien	- 30 -
18.	Dettes.....	- 31 -
19.	Emprunts et dettes financières	- 32 -
20.	Dettes en crédit-bail.....	- 32 -
21.	Echéancier des dettes	- 33 -
22.	Comptes de régularisation passif	- 34 -
V.	EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX POSTES DU compte de resultat	- 35 -
1.	Produit fiscal de la CCIR de région Hauts-de-France	- 35 -

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

2.	Répartition du CA & subventions d'exploitation	- 35 -
3.	Charges de personnel.....	- 35 -
4.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 35 -
5.	Résultat financier	- 35 -
6.	Résultat exceptionnel.....	- 36 -
7.	TABLEAU DE SUIVI DES IMPOTS DIFFERES et preuve d'impôts	- 36 -
8.	Répartition du résultat net par entité	- 37 -
V.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	- 38 -
1.	Pour la SEPD.....	- 38 -
2.	Pour la SAGEB.....	- 38 -
3.	Pour la CCI de Région Hauts-de-France.....	- 38 -
4.	Pour INTERFOR SIA.....	- 38 -
VI.	ANALYSE SECTORIELLE (Norme 4.20).....	- 39 -

Dans le cadre des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 modifiée par la loi n° 2003-76 du 1er août 2003 (dite loi de sécurité financière), en raison du dépassement de seuils, la CCIIR Hauts de France est tenue d'établir des comptes consolidés.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

I. INFORMATIONS GENERALES

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément :

- Aux hypothèses de base :
 1. Continuité de l'exploitation
 2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, excepté pour l'application obligatoire des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs autres que ceux des concessions portuaires et aéroportuaires exclues du champ d'application de ces textes.
 3. Indépendance des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en application du décret n°91.739 du 18 juillet 1991 et de l'arrêté du 28 décembre 1991 fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie.
- Les comptes consolidés sont établis selon la réglementation comptable française, et plus particulièrement en conformité avec le règlement ANC 2020-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de dépôt de marque, de logiciels informatiques, et de sites "Internet". La durée d'amortissement est comprise entre 12 mois et 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- construction 4 % ou 5 %
- aménagements et agencements des constructions..... 10 %
- installations techniques 20 %
- matériel et outillage 20 %
- matériel de bureau..... 20 %
- mobilier de bureau..... 10 %
- matériel informatique 33 %

Application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06

Ces règlements ont été appliqués aux comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à l'exception des concessions portuaires et aéroportuaires qui n'ont pas été affectées en raison de leur exclusion du champ d'application de ces textes.

La méthode rétrospective a été retenue.

c) Immobilisations mises en concession

Les opérations de la concession sont intégrées dans la comptabilité du concessionnaire.

Le maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif des installations concédées, doit être recherché par le jeu des amortissements ou éventuellement celui des provisions adéquates :

- Dépréciations
- Provision pour renouvellement destinée à permettre leur renouvellement à leur valeur de remplacement
- Amortissement financier de caducité des biens non renouvelables (reconstitution de capitaux investis)
- Provision pour grosses réparations et mises aux normes.

Dans la mesure où la valeur utile d'une installation peut être conservée par un entretien convenable, l'installation ne fait pas l'objet au niveau des charges d'exploitation du concessionnaire, de dépréciations.

Les comptes annuels font état des amortissements de caducité et de dépréciation jugés nécessaires.

d) Capitaux propres

La CCI de Région Hauts-de-France n'a pas de capital dédié. Les sommes inscrites aux comptes « 102 » représentent les écarts d'ouvertures constatés le 01/01/1992 suite à la réforme comptable qui leur est désormais applicable.

Les droits du concédant constituent des apports à titre gratuit. Ces apports ne font pas l'objet de rémunération et sont intégrés au montant des capitaux propres.

e) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Une dépréciation est pratiquée dans le respect du principe de prudence.

Les autres titres comprennent notamment les placements à plus de 2 ans.

f) Stocks

Les stocks d'approvisionnement ainsi que les marchandises sont valorisés au prix d'achat. Les stocks de terrains sont évalués aux prix de revient prévisionnels.

Une dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur probable de réalisation.

g) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

h) Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

i) Charges constatées d'avance

Ce poste a enregistré essentiellement les périodes non échues :

- Des abonnements du centre de documentation,
- Des contrats de maintenance et de location
- De divers autres postes de charges courantes (assurances, etc. ...)

Dans le respect de l'hypothèse de base de l'indépendance des exercices.

j) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entreprise envers le tiers.

Elles sont notamment appréciées en fonction de l'état d'avancement de la procédure ou de statistiques tirées de constatations faites dans l'entreprise, dans la mesure où elles permettent d'apprécier le montant des risques encourus.

Ces provisions comprennent notamment la prise en considération de charges au titre d'opérations portant sur :

- Des grosses réparations, mises aux normes
- Des litiges
- La restructuration de la masse salariale
- Des congés de fin d'activités
- Des provisions pour médaille du travail
- Les comptes pénibilités, amiante

Les provisions sont estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution de chaque risque en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le calcul de l'impôt différé a été établi par entité consolidée, selon les différentes natures de charges réintégrées, tout en tenant compte de la baisse du taux d'imposition annoncée pour les exercices futurs.

k) Subventions d'investissement

L'application prospective du règlement ANC 2020-01 (art. 4) précise les traitements comptables liés aux subventions d'investissement ci-après :

- Les subventions d'investissement qui étaient étalées par le biais des produits constatées d'avance antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2020-01 sont maintenues dans ce poste au passif du bilan consolidé et sont reprises dans le compte de résultat selon les mêmes modalités que celles définies antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement
- En revanche, les subventions d'investissement octroyées à partir de la date de 1^{ère} application du règlement ANC 2020-01 sont classées en capitaux propres et font l'objet d'un partage entre part du groupe et intérêts minoritaires. Elles sont inscrites dans les capitaux propres et étalées au même rythme et à la même durée que les amortissements des immobilisations qu'elle permettes de financer

Cependant, compte tenu des recommandations de l'ANC n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01, à compter de l'exercice 2022, toutes les subventions d'investissement sont reclassées en capitaux propres afin de rechercher une homogénéité dans la présentation du bilan des comptes consolidés.

l) Impôts différés

Les opérations concernées sont principalement les engagements de retraite, la participation des salariés, les provisions pour médailles du travail, pénibilité et amiante et dépréciation des créances clients.

Le taux de l'impôt retenu est de 25 % pour les exercices à venir.

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales et la norme 4.20 – comptes combinés et comptes consolidés – du cadre de référence du réseau des CCI en matière d'organisation budgétaire, comptable et financière.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE.

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels clos et retraités pour tenir compte des opérations significatives survenues avant le 31 décembre 2022.

Toutes les sociétés du Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE clôturent au 31 décembre 2022 sauf celles-ci-après :

- Association RUBIKA : 31/08/2022
- RUBIKA CANADA : 30/06/2022
- RUBIKA INDE : 31/03/2022
- SAS Artois investissement : 31/03/2022
- SCI Norbert Segard : 31/12/2021 (en raison de l'absence de production des comptes annuels clos au 31/12/2022 dans les délais impartis)

Après analyse du poids et de l'activité de ces entités, il n'y a pas eu de retraitements car cela n'engendre pas d'impact majeur.

3. METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

a) Conversion des opérations en devises

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

b) Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

a) Informations relatives aux entités comprises dans le périmètre de consolidation (Règl. ANC 2020-01 Art. 282-3)

Société	Méthode d'intégration	2022				Variation	
		% contrôle	% intérêts groupe	% intérêts minoritaires	% intégration	Type	% d'intérêts groupe
CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE							
SOGAREL	Intégration globale	66,00	66,00	34,00	100,00		
CEPI MANAGEMENT	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
SEPD	Intégration globale	74,77	74,77	25,23	100,00	Variation de taux	0,87
CEM	Méthode non définie	100,00	100,00	-0,00	100,00	Société sortante	
CREIMMO	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
SCI GRAND HAINAUT	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		
SPD	Mise en équivalence	19,00	19,00		19,00		
SAGEB	Intégration proportionnelle	51,00	51,00		51,00		
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	Intégration proportionnelle	51,00	51,00		51,00		
ISARIENNE D IMMOBILIER D ENTREPRISE	Mise en équivalence	50,00	50,00		50,00		
ISARIENNE D EDITIONS	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
ATTRACTIVE VALENCIENNES	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
ECOLE DE LA 2EME CHANCE	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
GROUPE SUP DE CO AMIENS PICARDIE	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
INTERFOR	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
RUBIKA CANADA	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
RUBIKA INDIA	Intégration globale	99,93	99,93	0,07	100,00		
RUBIKA ASSOCIATION	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
GRAND LILLE EXPANSION	Mise en équivalence	43,02	43,02		43,02		
GRAND HAINAUT EXPANSION	Mise en équivalence	42,86	42,86		42,86		
COTE D OPALE EXPANSION	Mise en équivalence	27,30	27,30		27,30		
SCI NORBERT SEGARD (HE I)	Mise en équivalence	33,73	33,73		33,73		
SEMAT	Mise en équivalence	49,26	49,26		49,26		
ARTOIS INVESTISSEMENT	Intégration globale	86,01	86,01	13,99	100,00		
CPLÉ	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
WTC SAS	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		
SCI FLANDRE INTERIEURE	Intégration globale	75,00	75,00	25,00	100,00		
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Intégration globale	99,99	100,00	-0,00	100,00		
SCI IMMARTOIS	Intégration globale	100,00	100,00	-0,00	100,00		

b) Informations relatives à la constitution du périmètre de consolidation (Règl. ANC 2020-01 Art. 282-4)

Seules les structures détenues à plus de 50% ont été retenues pour faire partie du périmètre de consolidation selon la méthode dite « intégration globale ».

Les structures détenues à un taux proche des 40% sont mises en équivalence.

Détenue à 19 %, la SPD a été mise en équivalence compte tenu de l'importance de son compte courant dans les comptes de la CCIR Hauts-de-France.

Les entités « Grand Lille Expansion », « Grand Hainaut Expansion » et « Côte d'Opale Expansion » ont été mises en équivalence car également détenues par le groupe IRD qui en exerce le contrôle.

La SAGEB ne consolidant pas directement les comptes de la société TPB devenue filiale à 100%, cette dernière est incluse dans le périmètre de consolidation à hauteur des quotes-parts respectivement détenues.

Les sociétés SAGEB et TPB ont été intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle du fait d'un contrôle limité dans les faits à 50% et du partage de la direction avec un partenaire unique.

c) Informations relatives à l'exclusion d'entités du périmètre de consolidation (Règl. ANC 2020-01 Art. 282-5)

La notion d'influence notable ainsi que le seuil de significativité ont été examinés pour définir le périmètre de consolidation. Les entités détenues à plus de 20% mais sans que la CCIR Hauts-de-France ne soit réellement décisionnaire ou impliquée dans la gestion ne sont pas reprises pour une mise en équivalence.

Les entités de faible importance (participations inférieures à 75 000 €) et donc non significatives n'ont pas été reprises dans le périmètre de consolidation.

Après analyse des risques, ont également été exclus du périmètre de consolidation :

- SYGOS : Syndicat Mixte dont la participation de la CCIR Hauts-de-France est de 30 % soit un montant ne pouvant pas dépasser 3 110 k€ et provisionné à 100 % dans les comptes sociaux de la CCIR Hauts-de-France

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

- SCI POLECO : capital de 300 000 euros, détenu à 50 % par la CCI Hauts-de-France et et provisionné à 100 % dans les comptes sociaux de la CCIR hauts-de-France

d) Informations relatives aux modifications de pourcentage de détention

Des modifications de pourcentage de détention sont intervenues sur les entités suivantes :

ENTITES	INCIDENCE	MOTIF
SEPD	% d'intérêts groupe passant de 73.90 % à 74.77 %	Rachat de 130 000 parts au FCPE

5. AUTRES INFORMATIONS

a) Effectifs

	31/12/2022 CADRES	31/12/2022 NON CADRES
Effectifs	829	1 558
Total	829	1 558

b) Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2022 EY	31/12/2022 KPMG	31/12/2022 Deloitte	31/12/2022 FIDECA	31/12/2022 PKF Arsilon	31/12/2022 Grant Thornton	31/12/2022 Autres CAC
Honoraires afférents à la certification des comptes	49 923	126 253	100 511	5 720	6 400	25 750	93 535
Honoraires afférents aux autres services		3 920	5 717			5 900	
Total	49 923	130 172	106 228	5 720	6 400	31 650	93 535

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. SAS SOGAREL

La SAS SOGAREL n'a plus aucune activité depuis 2020 suite à la fin du contrat de concession de l'aéroport Lille-Lesquin le 31/12/2019.

L'Assemblée Générale Mixte des Associés du 30/06/2022 a décidé de prononcer la dissolution de plein droit de la société à compter de cette date.

La SAS SOGAREL est par conséquent en cours de liquidation jusqu'au 29/06/2025 au plus tard.

2. SA SEPD

a) COVID 19

Après deux années de pandémie mondiale, la fin du premier trimestre 2022 a été marquée par un retour à la normale permettant de lever des restrictions sanitaires, de l'imposition de gestes barrière et de renouer avec la liberté de circulation des personnes.

b) BREXIT

Dans le cadre du Brexit la SEPD a réalisé des travaux à la fois sur le site de Calais 1, Calais 2 et Boulogne-sur-Mer. Le total de ces investissements d'un montant de 13,5 M€ ont permis de répondre aux exigences de la réglementation applicable sans perturbation en termes de fluidité du trafic et de continuité d'exploitation.

c) Revue Quinquennale et Politique de Maintenance

Dans le cadre de la revue quinquennale, la politique de maintenance et le programme de renouvellement des biens ont été révisés.

Après les 5 premières années d'exploitation, la SEPD, en accord avec l'Autorité Concédante, a souhaité dans le cadre de la revue quinquennale mettre à jour le plan de GER suite au retour d'expérience sur cette période.

La SEPD a tiré toutes les conséquences concernant les modifications du plan de maintenance et les impacts ont été intégrés dans les comptes au 31 décembre 2022. L'impact se traduit par une reprise sur provision comptabilisée en produit d'exploitation de 2 532 k€.

d) Contrôle URSSAF

Suite au contrôle URSSAF réalisé en 2019 sur les années 2016-2018, la Société d'Exploitation des Ports du Détroit a saisi la Commission de Recours Amiable. Cette dernière a pris une position défavorable et a maintenu le redressement. Un recours judiciaire était toujours en cours au 31 décembre 2022.

Si la Société d'Exploitation des Ports du Détroit a réglé l'intégralité du redressement URSSAF pour un montant de 1 762 k€, elle a provisionné le risque de redressement à hauteur de ce même montant.

Compte-tenu d'évolutions favorables intervenues en 2023 pour les années à venir en termes de risques pour la SEPD pour les années 2019-2021, les provisions constatées ont été reprises en produits exceptionnels pour un montant de 4 259 k€.

3. SAS CENTRE D'ESSAIS ET DE MESURES (CEM)

Le 30 décembre 2020, la SAS CEM a cédé la totalité de son activité à savoir, de formation et de certification aux contrôles non-destructifs.

De ce fait, la CCI de Région Hauts-de-France, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a décidé lors de son Assemblée Générale du 31 mars 2022 de la dissoudre par anticipation par la voie d'une Transmission Universelle de son Patrimoine.

La réalisation de cette Transmission Universelle du Patrimoine à l'associé unique, la CCI de Région Hauts-de-France, a été faite le 27/07/2022, date de sa radiation au registre du commerce et des sociétés.

4. SOCIETE DES PORTS DU DETROIT (SPD)

a) Fin des travaux « Calais Port 2015 »

Pour rappel, les travaux de la Phase 1 du Projet Calais Port 2015 se sont achevés au cours de l'exercice 2021 et les procès-verbaux de réception du chantier ont été établis entre la Région, le Concessionnaire, le Subdéléataire et le Groupement Conception-Réalisation en date du 28 juin 2021, sans réserve majeures. Le démarrage commercial des nouvelles installations est intervenu le 31 octobre 2021.

Deux événements ont néanmoins eu un impact notable sur la valorisation des infrastructures du projet, activées en 2021 :

- Un protocole d'accord indemnitaire ayant conduit à verser au constructeur une indemnité de 14 800 000 €. Cette indemnité a été financée par la Région Hauts de France, en règlement des réclamations qui la visaient directement selon le principe de transparence. Ce financement apparaît dans les comptes de la société sous forme de subvention.
- Un protocole d'accord indemnitaire entre le constructeur et la SPD et la SEPD ayant conduit à verser une indemnité de 13 700 000 € en règlements d'une réclamation faisant état de surcoûts de construction imputable selon le constructeur au concessionnaire la SEPD et à son subdéléataire la SPD. Le règlement de cette indemnité a été financée à 50% par la SEPD et à 50% par la SPD.

b) Recours Eurotunnel

Pour rappel :

La société Getlink SE (anciennement Eurotunnel) a déposé au greffe du Tribunal Administratif de Lille le 10 avril 2015 un recours en contestation de validité visant les contrats principaux du Projet Calais Port 2015, à savoir : le Contrat de Concession, le Contrat de Réalisation et de Mise à Disposition Calais 2015, la Convention Quadripartite et l'Acte de Délégations.

Faisant suite à la clôture de l'instruction début octobre 2017, l'audience des plaidoiries s'est tenue le 16 octobre 2018 au Tribunal Administratif de Lille.

Au cours de celle-ci, le rapporteur public a présenté ses conclusions et demandé au Tribunal de rejeter le recours de Getlink SE pour défaut d'intérêt à agir, en tant que candidat évincé d'une part, soulignant pour cela que Getlink SE s'était désistée par deux fois sans jamais pouvoir démontrer qu'elle avait été empêchée par la Région de candidater ou de remettre une offre, en qualité d'acteur susceptible d'être concurrencé par la concession d'autre part, n'apportant pas la preuve de cette atteinte potentielle, donnant même, à l'inverse, des chiffres montrant que Getlink SE restait en position dominante sur le marché Transmanche du détroit.

Dans son Jugement rendu le 12 novembre 2018, suivant les recommandations du rapporteur public, le Tribunal Administratif de Lille a rejeté la requête formulée par la société Getlink SE.

La société Getlink SE a, le 8 janvier 2019, formé appel de ce jugement auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Par un arrêt en date du 10 mai 2022, la cour administrative d'appel de Douai a rejeté la requête de la société Getlink SE, confirmant la décision du Tribunal Administratif de Lille et le défaut d'intérêt à agir.

Aucun pourvoi en cassation n'ayant été émis par la société Getlink SE dans le délai légal, le dossier est donc clos et tout risque d'annulation des contrats écarté.

c) Certification ISO 9001 du système de management de la qualité :

Au cours de l'exercice, la Société après analyse du rapport d'audit établi par Euro-Quality System France a obtenu le renouvellement du 1er février 2023 au 31 janvier 2025 de sa certification ISO 9001 (2015) de son Système de Management de la Qualité.

5. INTERFOR SIA

L'exercice de l'association INTERFOR SIA a été caractérisé par les faits marquants suivants :

- Renouveau de la certification QUALIOP
- Célébration des 50 ans de l'association le 17/01/2022
- Pour de la mise en place d'outils digitaux et de formations en distanciel pour assurer la continuité des formations

6. SAS SAGEB

L'avenant n°14 de la concession de l'aéroport de Beauvais en date du 16 août 2022 a validé le décalage de la fin de concession initialement prévue le 31 mai 2023 pour une fin au 31 décembre 2023.

7. SAS TPB

Début 2022, l'activité de l'aéroport reste impactée de manière indirecte par l'épidémie de COVID19 et par conséquence sur sa filiale TPB. Cette dernière a vu son activité s'intensifier courant 2022 avec une reprise de la fréquentation importante de l'aéroport et une part de marché croissante (42,3% en 2022). L'activité a pratiquement doublé en nombre de passagers transportés par rapport à 2021 avec 2,0M de passagers transportés contre 0,7M en 2021.

Ainsi, le chiffre d'affaires de 14.217 K€ à fin 2022 combiné à la maîtrise des coûts a permis de produire un excédent brut d'exploitation positif à 2.715 K€, marquant le retour à un cycle d'exploitation productif de valeur.

Le passage en location de la flotte est un acte fort permettant une modernisation du parc avec des matériels plus adaptés aux usagers, plus économes en fluides, des coûts d'accès inférieurs aux gares routières et de concrétiser la démarche environnementale de l'entreprise grâce au passage aux bio énergies. Cette tendance engagée en 2021 a été poursuivie en 2022, avec la location de 3 cars Volvo complémentaires afin d'assurer la commande.

L'effet de cette stratégie permet de dégager sur l'exercice 2022 un résultat courant avant impôt de 2 065 k€.

La Société dispose de la trésorerie nécessaire pour faire face à ses besoins. Le Directoire considère par conséquent que la poursuite de l'activité selon les principes de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Continuité d'exploitation

Afin de déterminer une base appropriée de préparation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, la SAGEB a apprécié l'hypothèse de continuité d'exploitation en évaluant les prévisions financières sur un horizon d'au moins un an et en analysant en particulier l'activité commerciale de la Société dans le contexte de la pandémie Covid-19.

L'associée unique considère par conséquent que la poursuite de l'activité selon les principes de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause, TPB disposant de la trésorerie suffisante pour assurer sa reprise en lien avec celle de sa maison mère.

8. ASSOCIATION ECOLE DE LA 2^{EME} CHANCE (E2C)

C'est dans un contexte complexe de désaffection des jeunes pour la formation et de concurrence des dispositifs que l'E2C a néanmoins mené à bien son activité en 2022, puisqu'elle a reçu 601 jeunes sur l'ensemble des sites.

Par ailleurs, l'E2C a ouvert en septembre un site à Douai dans les locaux de la CCI, pour lesquels des travaux ont été engagés. Depuis, 4 personnes ont été recrutées pour accueillir une cinquantaine de jeunes à l'année.

L'E2C a également ouvert une antenne du site E2C Roubaix sur la commune d'Halluin à la demande du Maire, afin de pouvoir accueillir les jeunes de la vallée de la Lys. Les locaux sont mis à disposition par la commune et c'est une partie du personnel de Roubaix qui réalise l'activité sur Halluin.

Pour autant, le nombre de jeunes accueillis ne correspond pas aux ambitions. Il est donc indispensable de revoir les opérateurs locaux dont la Mairie pour que le site d'Halluin puisse correspondre aux réels besoins du territoire. Le CA devra prendre position en temps utile sur la pérennité de ce site.

La trésorerie a été mise à mal durant les congés d'été. Les financements que nous attendions fin août ne nous sont pas parvenus comme prévu mais début septembre. Cette situation a engendré une contractualisation avec la banque postale qui a accepté de nous faire une avance de trésorerie.

Pour autant, la trésorerie s'est assainie et les avances auprès de la CCI ont toutes été remboursées. À ce jour, la banque postale reste une banque supplémentaire au crédit du Nord.

9. ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE D'AMIENS

Après la reprise d'activité au 1^{er} septembre 2015, l'ESC Amiens poursuit son plan de développement pluriannuel 2018 – 2022. Il s'agit de la septième année d'activité pleine.

L'ESC Amiens ne dispose pas de dettes bancaires et n'est donc pas exposée au risque d'inflation du taux d'intérêts.

Par délibération du 02/10/2018, les élus de la CCIT Amiens Picardie ont approuvé le versement d'une contribution complémentaire de 765 k€ permettant l'équilibre budgétaire pour les années 2019 à 2021.

Cette contribution a été versée en fin d'année 2018 et a en conséquence fait l'objet d'une comptabilisation en produits constatés d'avance au 31/12/2018.

La dernière contribution CCIT Amiens Picardie a été affectée à l'exercice 2021, elle était de 165 k€. En 2022, aucune subvention n'a été enregistrée.

La crise sanitaire COVID-19 survenue en mars 2020, n'a pas eu d'impact significatif sur les activités de l'Association en 2022, à l'exception du programme MBA distanciel qui a connu des difficultés en raison du contexte sanitaire en Chine, avec notamment un report des rentrées attendues.

L'incidence de la guerre en Ukraine et contexte inflationniste : ce conflit démultiplie la dynamique inflationniste déjà enclenchée en 2021. Depuis le début du conflit, les prix de l'énergie, des matériels et fournitures augmentent, les délais de livraison également. En prévision de ce conflit, l'ESC Amiens a renégocié son contrat de fourniture gaz. Afin de pallier aux fluctuations de prix de cette fourniture, nous avons souscrit un contrat avec garantie de prix sur 36 mois, avec possibilité de renégocier le prix, actuellement à 130.25 euros le MWH. Pour information, le différentiel sur ce poste entre 2021 et 2022 est de 12 835 euros.

Le Litige IRFA-APISUP

Malgré plusieurs courriers, l'IRFA-APISUP n'a pas souhaité répondre à nos requêtes. Un règlement de 372 864.50 euros a toutefois été reçu le 23 août 2022.

Pour mémoire :

- Le 05 octobre 2021, l'ESC Amiens a adressé un courrier recommandé avec accusé de réception pour mise en demeure de répondre aux sollicitations de demande de règlement pour un montant total de 567 107.33 euros.
- Le 10 décembre 2021, l'IRFA-APISUP par le truchement de son conseil Maître DUCCELLIER, a envoyé un courrier dans lequel il fait état que les versements sont effectués dans la limite des fonds reçus par les OPCO.
- Le 18 février 2022, l'ESC Amiens par l'intermédiaire de son conseil, Maître DELAHOUSSE, a répondu à Maître DUCCELLIER, lui demandant le paiement des contrats apprentis et des justificatifs des sommes reçues.

- Le 28 mars 2022, Maître DUCELLIER a répondu en demandant des documents financiers certifiés par le Commissaire aux Comptes.
- Le 09 juin 2022, Maître DELAHOUSSE envoie l'ensemble des pièces réclamées. Il demande à nouveau les justificatifs des règlements par apprenti.
- Le 22 août 2022, Maître DUCELLIER a été dessaisi au profit de Maître DORY, ce dernier adresse une correspondance à l'ESC Amiens pour l'informer d'un versement de 372 864 euros.
- Le 29 août 2022, Maître DELAHOUSSE envoie un courrier à Maître DORY pour accuser réception du virement, et demande les justificatifs des versements par apprenti et par année.
- Aucune réponse à ce jour de la part du Conseil de l'IRFA-APISUP. Face à ce silence, Le Conseil d'Administration de l'ESC, autorise la Présidente à faire un référé pour demander les documents justificatifs des différents versements.
- Mars 2023 : le référé en vue d'obtenir la traçabilité des différents virements reçus, est en cours de rédaction au Cabinet DELAHOUSSE. Pour mémoire : la créance au 31.12.2022 est de 211,7 k€. En 2021, une dépréciation de créance a été enregistrée pour un montant de 37,2 k€.

La Liquidation de FBS :

La procédure de liquidation devrait être clôturée en avril 2023, tous les litiges concernant l'ESC Amiens sont définitivement terminés, un boni devrait donc être perçu courant 2023.

Une subvention de l'ARS pour « un campus sans tabac » a été perçue en octobre 2022. S'agissant de fonds dédiés, il n'y a aucun impact sur les charges et les produits. Cette subvention permettra de prendre en charge 40 % du salaire d'une employée de l'ESC Amiens sur 36 mois pour 2022 (1 889 euros). Conformément aux prescriptions du plan comptable, cette subvention a été enregistrée dans le compte 194100 qui sera ventilée au fur et à mesure des différents mouvements, charges / produits.

Le 18 juin 2021, l'ESC Amiens crée son CFA, en sous-traitant la partie administrative à INTERFOR. L'année 2022 a vu la montée en puissance du CFA de l'école. Une montée en puissance qui s'est notamment concrétisée par le développement des compétences de nos équipes en interne. La sous-traitance auprès d'INTERFOR devrait, de ce fait, prendre fin en 2023. En effet, le service Administration – Finance prendra en charge l'ensemble de cette mission qui nécessiteront l'achat d'un logiciel et l'embauche d'une personne à temps plein (le tuilage est en cours). Pour mémoire la prestation d'INTERFOR était rémunérée à hauteur de 400 euros par contrat.

L'année 2022 a été marquée par le ralentissement et le gel des activités online (MBA) à destination des apprenants chinois principalement. En effet, le ministère chinois ayant décidé unilatéralement d'inscrire certaines écoles françaises dans une liste « noire », certains partenaires, avec qui l'ESC Amiens travaillé, et avec lesquels « il était recommandé de ne plus travailler », ont été écartés. L'ESC Amiens, qui n'a pas été inscrite sur la liste « noire », a donc dû mettre en arrêt certains projets collaboratifs, en attendant que la situation se normalise. A ceci s'ajoute le revirement du même ministère que ne souhaitait plus « reconnaître » les formations étrangères proposées en ligne à 100%, alors même que ces formations étaient reconnues pendant la pandémie (et alors même que le confinement était toujours en vigueur en Chine).

L'année 2022 a été impactée par des comportements étudiants qui peuvent être imputés à un état d'esprit « post-confinement ». En effet, l'ESC Amiens bénéficiait chaque année de plus de 97 % de taux de réinscriptions de la part de ses étudiants (passages en année supérieure). Malheureusement, les étudiants de 1^{ère} année, ayant effectué leur terminale en confinement, puis ayant eu leur Baccalauréat sans passer d'épreuves, et ayant été sélectionnés par l'ESC Amiens sur dossier (sans passer de concours), ont été à l'origine d'un taux de réinscription historiquement bas (87%). La perte de ces 15 étudiants en « réorientation » est donc le fruit de multiples facteurs autant psychologiques qu'intellectuels (nous y ajoutons le retrait des mathématiques suite à la réforme, entraînant une réelle difficulté à valider les matières quantitatives du programme Bachelor).

En matière de recrutement d'étudiants en présentiel, l'année 2022 incarne une année de transition, marquée par une courbe démographique française défavorable (faisant suite à la période faste des naissances de l'année 2 000), pouvant impacter les rentrées de 2023 à 2027 (taux de natalité par femme de moins de 2 enfants désormais). Face à ce phénomène structurel, il convient d'ajouter l'extrême concurrence des écoles françaises à caractère commercial qui bénéficie d'une gestion allégée de leur structure.

Le 25 juin 2022, l'ESC Amiens a fêté ses 80 ans au Zénith d'Amiens. A cette occasion, trois remises de diplômes se sont succédées (2019, 2020 et 2021) puis une soirée de gala avec plus de 500 diplômés et 1 000 participants. Le budget total de cet événement exceptionnel a évidemment pesé sur le budget 2022 de l'école, pour un montant de 70 k€.

Depuis la création de son CFA en juin 2021, l'ESC Amiens connaît une croissance significative de ses effectifs en apprentissage, 130 apprentis pour la rentrée 2021/2022 et 165 pour la rentrée 2022/2023. Les produits générés par cette activité, représentent la principale source de croissance de l'Association.

Le plan de développement pluriannuel nécessite un délai supplémentaire de deux ans et passe à l'échéance de 2024 pour un retour à l'équilibre.

10. ASSOCIATION RUBIKA

a) Premier exercice compte de l'association

L'association RUBIKA, créée le 26/04/2021, a débuté son activité le 17/06/2021 avec l'apport des parts détenues dans la SAS RUBIKA par la CCI de Région Hauts-de-France.

Les comptes annuels au 31/08/2022 sont les premiers arrêtés par l'association RUBIKA sur une durée d'exercice de 12 mois.

b) Contrat d'apport et provisions sur les titres apportés

La Transmission Universelle de Patrimoine de la SAS RUBIKA au profit de l'Association RUBIKA a eu lieu en date juridique du 2/09/2021. Cette TUP fait apparaître un mali de fusion de 523 842 € provenant de la différence entre l'évaluation des titres apportés et la valeur réelle des capitaux propres de la SAS à son dernier bilan du 1^{er} septembre 2021.

Ce mali de fusion n'a pas d'impact sur le résultat au 31/08/2022, les titres de la SAS RUBIKA ayant été apportés à la valeur d'inventaire il se compense avec la reprise sur provisions sur titres respectifs.

c) Création d'un secteur fiscalisé

L'association RUBIKA, bien que non fiscalisée sur son activité principale (formation initiale), laisse apparaître un secteur fiscalisé pour ses activités suivantes :

- Formation continue et apprentissage
- Partenariats internationaux
- Royalties
- Activités de conseil
- Droits de films

d) Reprise des provisions RUBIKA CANADA

Les Titres de RUBIKA CANADA étaient provisionnés à 100 % lors de l'exercice précédent à hauteur de 579 581€. Au 31/08/2022, constatant des résultats bénéficiaires de cette filiale sur les 2 derniers exercices, une reprise de provisions de 257 000 € a été passée dans les comptes, c'est-à-dire à la valorisation des titres à hauteur de sa situation nette. La provision constatée pour RUBIKA CANADA est de 322 581 € à la fin d'exercice 2021-2022.

Au 31/08/2022, l'Association RUBIKA enregistre au total une reprise de ses provisions financières de 703 429 € ayant un impact direct sur le résultat de l'exercice.

11. CCI DE REGION HAUTS-DE-FRANCE

e) Ressource fiscale

✓ Ressource courante :

La ressource fiscale courante notifiée pour 2021 est de 38 080 876 €.

✓ TACVAE de 2015 restant à percevoir :

Pour rappel, le versement de la ressource fiscale de 2015 a été impacté par le non-acquittement par certaines CCI du prélèvement exceptionnel sur fonds de roulement tel que prévu au III de l'article 33 de la loi n 2014-1654 du 29/12/2014 de finances pour 2015.

Conformément aux préconisations de CCI France, ce différentiel a été constaté en créances auprès de l'État dans les comptes annuels arrêtés au 31/12/2015, et est provisionné pour risque de non-recouvrement.

Dans les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019, le montant restant à percevoir s'élevait à 546 216 € (provisionné à 100%).

Le montant est inchangé à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Pour rappel la CCI de Région Hauts de France a perçu une part du malus Bretagne (en lien avec la TACVAE de 2015) pour 577 009 €. Cette somme n'a pas été conformément à la préconisation du réseau portée en produit dans la mesure où un recours a été fait par la CCIR de Bretagne et est toujours en cours.

f) Effets de la poursuite de la procédure de suppression de postes

Pour rappel, la contrainte budgétaire imposée aux CCI par les pouvoirs publics depuis 2014 génère une pression sans précédent sur les équilibres budgétaires des chambres à laquelle s'ajoute la trajectoire budgétaire annoncée par le Ministre de l'Économie et des Finances à savoir, une baisse de la ressource fiscale (hors fonds de péréquation), pour la région des Hauts-de-France, de 20M€ au titre des exercices 2018 et 2019, puis des prélèvements supplémentaires pour les années suivantes (et au cas présent pour l'exercice 2022).

A noter toutefois pour rappel une stabilisation en 2020 suite au déplafonnement de 100 M€ au niveau national.

En conséquence, l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018 a approuvé la suppression de 121 postes budgétaires occupés au sein de l'ensemble des CCI Hauts-de-France.

Le Budget Exécuté 2022 de la CCI de Région Hauts de France traduit la poursuite de la mise en œuvre du plan de suppression de postes et notamment par rapport aux impacts financiers sur la provision CMAC (les CCI employeurs sont désormais leur propre « auto-assureur » concernant les indemnités chômage).

g) Cession d'un ensemble immobilier - LOMME SEQUEDIN :

Le 11 janvier 2023, la CCI de Région Hauts de France a cédé à la société DERICHEBOURG l'ensemble immobilier sis à Lomme Sequedin (territoire de la CCI Grand-Lille) pour la somme de 7 600 000 €.

La sortie d'actif et la plus-value de cession seront constatées dans les comptes de l'exercice 2023.

Pour autant la provision pour risque de 1 203 000 € afférente à la libération du site qui figurait dans les comptes a fait l'objet d'une reprise à la clôture de l'exercice 2022.

En effet, la société DERICHEBOURG a fait l'acquisition du site en l'état sans que la CCI de Région Hauts de France ne puisse être redevable de dépenses futures.

h) Acquisition d'un ensemble immobilier dédié à la formation à la SCI du Grand Hainaut (entité du périmètre de consolidation)

Le 21 décembre 2022, la CCI de Région Hauts de France a fait l'acquisition du bâtiment TERTIA 3000 (site occupé en qualité de locataire avant cette date pour les activités de formation de TERTIA) pour la somme de 4 710 000 €.

Cet ensemble immobilier appartenait à la SCI Grand Hainaut filiale immobilière de la CCI de Région Hauts de France.

Le site doit faire l'objet d'une rénovation très importante pour pouvoir dispenser aux apprenants des formations dans des conditions optimales.

Ces travaux seront financés avec le concours notamment du Conseil Régional Hauts de France.

i) Remboursements par anticipation de deux prêts bancaires :

Par souci de bonne gestion et aux fins de limiter les charges financières pour les exercices budgétaires à venir (impact global de 1 323 K€), les élus de la CCI de Région Hauts de France ont décidé de procéder aux remboursements de deux emprunts par anticipation.

Les emprunts en question sont les suivants :

- Emprunt souscrit auprès de la banque CIC pour le financement de l'acquisition de l'ensemble immobilier Boulevard de Leeds à Lille – Montant remboursé par anticipation de 6 181 250 €,
- Emprunt souscrit auprès de la banque Crédit du Nord pour le financement du prélèvement exceptionnel PLF 2015 de la CCI Littoral Normand Picard – Montant remboursé par anticipation de 1 704 783 €.

Cette décision a été prise eu égard aux frais limités de ruptures des contrats, aux économies de charges financières futures et au fait que la CCI disposait de la trésorerie disponible sans dégrader sa situation financière.

12. COTE D'OPALE EXPANSION – GRAND HAINAUT EXPANSION – GRAND LILLE EXPANSION

Ces trois entités du périmètre de consolidation ont fait l'objet d'une réduction de capital en 2022, à savoir :

	REDUCTION DE CAPITAL PAR RESORPTION DES PERTES	REDUCTION DE CAPITAL PAR VOIE DE REMBOURSEMENT	TOTAL REDUCTION DE CAPITAL
COTE D'OPALE EXPANSION	264 081 €	966 519 €	1 230 600 €
GRAND HAINAUT EXPANSION	21 143 €	1 222 759 €	1 243 902 €
GRAND LILLE EXPANSION	60 834 €	2 455 064 €	2 515 898 €
TOTAUX	346 058 €	4 644 342 €	4 990 400 €

III. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

1. SOGAREL

Par acte notarié en date du 21 février 2023, la SAS SOGAREL a cédé le parking poids lourds au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM) à titre purement gratuit.

En effet, aux termes du contrat de concession de l'exploitation de l'Aéroport de Lille-Lesquin, à savoir le 31 décembre 2019, l'ensemble des biens de retour a été restitué gratuitement au SMALIM sauf stipulation contraire expresse.

Cependant, le parking poids lourds acquis par la SAS SOGAREL au cours du contrat de concession, à titre de bien propre, a été qualifié ultérieurement par les parties de bien de retour aux termes d'un protocole transactionnel intervenu et régularisé le 30 juin 2020.

L'acte notarié du 21 février 2023 a donc eu pour objet de régulariser par acte authentique les droits de propriété du SMALIM sur le parking poids lourds.

2. SAGEB

Dans la continuité de la crise en Ukraine née en 2022, l'année 2023 subit toujours une augmentation des prix importante, maintenue par la SAGEB au regard de ses contrats à échéance au 31 mai 2023.

L'avenant n°14 de la concession du 16 août 2022 a validé le décalage de la fin de concession initialement prévue le 31 mai 2023 pour une fin au 31 décembre 2023. Le montant de la redevance de loyer de la SAGEB a été porté à 840 145€ pour l'année 2023.

Par conséquent, la SAGEB a dû revoir l'organisation de ses engagements après mai 2023, induisant une révision contractuelle importante, des marchés à passer pour assurer la continuité de gestion après le 31 mai 2023, procéder aux prolongations lorsque cela était possible de contrats avec tous ses tiers, les autorisations d'occupation temporaires, en soutien d'une activité d'exploitation toujours en forte croissance dès le début de l'année 2023.

Ces risques de gestion n'entament en rien la performance attendue de la SAGEB sur l'exercice complet de 2023. L'hypothèse d'arrêt des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 selon le principe de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

3. TPB

Afin de permettre d'assurer la commande en 2023, TPB a eu besoin d'augmenter encore sa capacité productive, prévoyant le recrutement de 10 conducteurs au budget 2023, et l'ajout de 5 nouveaux cars dont 3 sont déjà livrés en mai 2023. L'activité de transport de TPB est conditionnée par la fin de concession, aujourd'hui calée au 31 décembre 2023, rendant plus compliquée la location longue durée, la société a proposé l'achat de 5 nouveaux cars d'occasion.

Les effets de l'inflation sont désormais perceptibles en 2023 sur de nombreux postes de coûts (énergies, gasoil, ...) alors que les aides aux entreprises de transport routiers dont TPB a bénéficié en 2022 ne sont pas reconduites sur 2023.

Les événements induits pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs.

La société TPB a fait l'objet d'un audit en 2022 de la chambre régionale des comptes des Hauts de France, dont le rapport final est attendu en 2023.

4. SAS ISARIENNE D'EDITIONS

L'objet social de la Société est consacré à l'édition de journaux et de magazines, et notamment le mensuel de l'économie « Entreprises de l'Oise » initié à sa création en 2014 avec les partenaires : la Chambre d'Agriculture de l'Oise et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Oise (ci-après dénommée CMA de l'Oise) ;

La réduction progressive de son activité face à l'évolution de la presse numérique et suite à la sortie du capital des partenaires - la Chambre d'Agriculture de l'Oise et la CMA de l'Oise- en 2019, ont amené une cessation totale de l'activité au cours du 1^{er} semestre 2022.

De ce fait, la CCI de Région Hauts-de-France, agissant désormais en sa qualité d'associé unique de la société, a décidé lors de son Assemblée Générale du 24 novembre 2022 de la dissoudre par anticipation par la voie d'une Transmission Universelle de son Patrimoine.

La réalisation de cette Transmission Universelle du Patrimoine à l'associé unique, la CCI de Région Hauts-de-France, a été faite le 23/01/2023, date de sa radiation au registre du commerce et des sociétés.

5. CPLÉ

La Société CPLÉ rencontre depuis plusieurs années d'importantes difficultés économiques liées à plusieurs facteurs d'ordre conjoncturel et structurel : la concurrence accrue des formations en langue à bas prix sur des plateformes dématérialisées (low cost aux frais de structure réduits) constitue un frein de développement pour le CPLÉ, dont les charges d'exploitation pèsent de manière significative sur les résultats.

En absence de perspectives d'amélioration de la situation dans une conjoncture économique défavorable, le Conseil d'Administration du 05/04/2023 a décidé de cesser définitivement toute activité de la Société. Cette cessation d'activité est totale et définitive à compter du 30 juin 2023.

IV. EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Augmentation	Diminution	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
Immobilisations incorporelles										
Frais d'établissement	1								0	1
Frais de constitution	103 573								0	103 573
Frais de premier établissement	13 682								0	13 682
Frais de recherche et de développement	504 888		23 700						0	528 588
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,	10 153 757		332 615	-89 602		58 488			0	10 455 258
Fonds commercial	76 225								0	76 225
Autres immobilisations incorporelles	782 140	-12 740	153 941	-18 626	-799			19	0	903 935
Autres immobilisations incorporelles - Mali de fusion sur act	199 013	12 740	243 302	-211 753					0	243 302
Immobilisations incorporelles en cours	247 722		-14 869			-34 504			0	198 350
Total immobilisations incorporelles	12 081 000	0	738 690	-319 981	-799	23 984	0	19	0	12 522 914

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Dotation	Reprise	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
Amortissements/Provisions										
Amortissements des frais d'établissement	13 682		0						0	13 682
Amortissements des frais de constitution	103 573								0	103 573
Amortissements des frais de recherche et développement	504 888		2 107						0	506 995
Amortissements des concessions et droits similaires, brevets	8 858 648		608 105	-89 602					0	9 377 151
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	1 567 532	-913 786	154 111	-18 626	-799			0	0	788 432
Amortissements du mali de fusion sur actifs incorporels	-796 375	913 786	165 326	-211 753					0	70 985
Total amortissements & provisions	10 251 947	0	929 649	-319 981	-799	0	0	0	0	10 860 817

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Augmentation	Diminution	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
Immobilisations corporelles										
Terrains	10 056 198		7 745		-1 418 200	28 365				8 674 108
Terrains nus	6 743 496									6 743 496
Terrains aménagés	8 373 908									8 373 908
Terrains bâtis - Ens. immobiliers administratifs et commerciaux (A,B)	5 632 332									5 632 332
Terrains bâtis - Autres Ens. immobiliers	3 255									3 255
Agencements et aménagements de terrains	2 711 353									2 711 353
Bâtimens	31 545 932		1 616 191		-2 855 504	274 513				30 581 132
Bâtimens - Ens. immobiliers industriels (A,B)	12 048 973		139 289							12 188 262
Bâtimens - Ens. immobiliers administratifs et commerciaux (A,B)	170 181 989		145 429		-12 196					170 315 222
Bâtimens - Autres Ens. immobiliers	72 081 886		5 140 658	-439 248		1 836 831				78 620 126
inst. générales, agencements, aménagements des constructions	53 760 383		116 966		-75 340	51 143				53 853 151
Constructions sur sol d'autrui	2 059 530		73 146		-525 018					1 607 659
inst. générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	95 009									95 009
inst. générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui - Ens. immobiliers industriels (A,B)	126 742			-70 174						56 568
inst. techniques, matériel et outillage industriels	1 445 801	-41	114 181	-40 228						1 519 713
inst. complexes spécialisées	15 452 860	41	566 370							16 019 271
inst. complexes spécialisées sur sol propre	78 628		18 372	-2 208						94 792
Matériel industriel	2 975 461		86 126	-4 913	-504					3 056 170
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	124 850									124 850
Autres immobilisations corporelles	28 399		92 111	-28 155				2 580	0	94 936
inst. générales, agencements, aménagements divers	5 702 850		147 740	-575 744	-4 537	1 615		20 935	0	5 292 860
Matériel de transport	3 880 468		93 119		-25 462					3 948 125
Matériel de bureau et matériel informatique	20 951 905		1 637 803	-941 203	-20 548			31 498		21 659 454
Mobilier	10 418 929		369 447	-52 598	-28 914			10 724		10 717 588
Cheptel	4 330 275		436 788	-116 430	-8 417					4 642 215
Emballages récupérables	27 798									27 798
Immobilisations mises en concession	1 143 539									1 143 539
Immobilisations mises en concession - Terrains	172 496									172 496
Immobilisations mises en concession - Constructions	3 038 784		52 057			589 930				3 680 771
Immobilisations mises en concession - inst. techniques, matériel et outillage industriels	684 906									684 906
Autres immobilisations mises en concession	383 825 204		1 591 045	-23 975	-407 656	28 245 206			133 639	413 363 463
Immobilisations corporelles en cours	7 216 595		8 676 126	-11 071		-5 074 804			-133 639	10 673 207
Immobilisations corporelles en cours - Terrains	12 294 065		14 079 577			-24 009 287				2 364 355
Immobilisations corporelles en cours - Constructions	1 862 069		2 632 121		-779 139					3 715 050
Immobilisations corporelles en cours - inst. techniques, matériel et outillage industriels	770 499		42 706			-760 499				52 706
Autres immobilisations corporelles en cours	1 348 852		5 983 427							7 332 280
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	350 551		158 692			-427 858				81 385
Total immobilisations corporelles	853 546 772		44 017 231	-2 305 948	-5 382 295	-23 984		65 737	0	889 917 512

6. ECARTS D'ACQUISITION

Néant

7. STOCKS

	Brut	Dépréciations	Net
Stocks et en-cours			
Matières consommables	6 531		6 531
Matières consommables (ou groupe) D	89 995		89 995
Fournitures consommables - Combustibles	89 436		89 436
Fournitures consommables - Produits d'entretien	74 303		74 303
Fournitures consommables - Fournitures d'atelier et d'usine	353 082		353 082
Fournitures de magasin	106 866		106 866
Fournitures de bureau	3 987 385		3 987 385
Produits en cours	8 121 465		8 121 465
Produits en cours P2 / Activité agricole - Cycle court	5 250		5 250
Travaux en cours T 1	29 251 892	6 902 687	22 349 205
Stocks de matières de récupération	24 708		24 708
Stocks de marchandises (ou groupe) A	6 644		6 644
Stocks de marchandises (ou groupe) B	2 911		2 911
Total stocks et en-cours	42 120 468	6 902 687	35 217 781

	Brut	Dépréciations	Net
Stocks et en-cours			
Matières consommables	2 759		2 759
Matières consommables (ou groupe) D	60 913		60 913
Fournitures consommables - Combustibles	79 628		79 628
Fournitures consommables - Produits d'entretien	69 555		69 555
Fournitures consommables - Fournitures d'atelier et d'usine	362 068		362 068
Fournitures de magasin	80 005		80 005
Fournitures de bureau	3 793 294		3 793 294
Emballages à usage mixte	0		0
Produits en cours	7 773 095		7 773 095
Produits en cours P2 / Activité agricole - Cycle court	5 250		5 250
Travaux en cours T 1	27 341 003	6 373 760	20 967 243
Stocks de matières de récupération	15 985		15 985
Stocks de marchandises (ou groupe) A	2 633		2 633
Stocks de marchandises (ou groupe) B	1 250		1 250
Total stocks et en-cours	39 587 437	6 373 760	33 213 677

8. CREANCES

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Variations	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassement (poste - poste)	Solde
Clients et comptes rattachés									
Clients et comptes rattachés	1 881 916		-1 879 077						2 839
Clients	1 647 874		1 151 383			-35 039			2 764 217
Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	42 788 552		-823 356			35 513	41		42 000 750
Clients douteux ou litigieux	3 864 780		-150 789						3 713 991
Clients - Produits non encore facturés	1 667 281		1 124 844						2 792 124
Clients - Factures à établir	6 624 520		1 315 180			0			7 939 700
Clients - Intérêts courus	252 550		1 982 099						2 234 649
Dépréciations des comptes de clients	-5 086 912			-1 752 792	1 708 681	0	0		-5 131 024
Total clients et comptes rattachés	53 640 562	0	2 720 283			474	41	0	56 317 247

9. AUTRES CREANCES ET COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

AUTRES CREANCES & COMPTES DE REGUL

Autres créances et comptes de régularisation actif									
Fournisseurs débiteurs			565				17		582
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	91 615		134 711				835		227 161
Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	755		251						1 005
Autres avoirs - Fournisseurs d'exploitation	4		850						854
Autres avoirs - Fournisseurs d'immobilisations			552 202						552 202
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	221 153		-35 735			0			185 418
Personnel - Avances et acomptes	63 260		-10 045						53 215
Personnel - Produits à recevoir	7 929		-7 166						763
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-23 482		-5 136						-28 618
État - Subventions d'investissement	7 163 706		-4 832 727						2 330 979
État - Subventions d'exploitation	12 495 063	-114 750	-6 917 234						5 463 079
État - Avances sur subventions	1 460								1 460
Créances sur l'État résultant de la supp. règle décalage d'un mois TVA	-259 758		-22 840						-282 598
Opérations particulières avec l'État et collectivités	412		-412						0
État - Impôts sur les bénéfices - Actif	1 211 106		-914 794			0			296 312
Impôt différé actif	8 420 642		-1 704 407						6 716 235
Impôt différé actif social			0						0
Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	1 999		1 803						3 802
TVA sur immobilisations	223 375		38 610						261 985
TVA transférée par d'autres entreprises	2 561 642		-131 014						2 430 628
TVA sur autres biens et services	699 473		-105 470			0	273		594 276
Crédit de TVA à reporter	275 580		-19 381			0			256 199
Acomptes - Régime simplifié d'imposition	1 966		671						2 636
Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	1 304 159		754 394				558		2 059 111
Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	384 990		-127 563			0			257 428
Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente - Actif	2 798		118 604			-1			121 401
État - Produits à recevoir	114 987		-26 808						88 180
Associés - Principal - Actif	1 128 833	0	1 672 618	0	0	0	0	0	2 801 452
Caisse de péréquation des prix	-82 074		-68 923						-150 997
Créances sur cessions d'immobilisations	4 542		4 705 033						4 709 574
Autres comptes débiteurs - Actif	5 440 545	-446 429	-458 587						4 535 530
Produits à recevoir	12 071 583		2 902 551			0			14 974 134
Comptes d'attente - Actif	388 026		942 470						1 330 496
Opérations de compensation - Débit	23		-23						0
Différence de conversion - Actif	33		-26 909						-26 876
Diminution des créances	4 816		-4 816						0
Charges constatées d'avance	23 570 982		5 934 597				-4		29 505 575
Comptes de répartition périodique des charges	-12 379								-12 379
Dép. des comptes du groupe et des associés - Comptes du groupe	247 933				202 067				450 000
Dép. des comptes du groupe et des associés - Comptes courants des associés	-450 000			-348 217					-798 217
Dép. des comptes de débiteurs divers	-446 429				446 429				0
Dép. des créances sur cessions d'immobilisations	-91 689				4 270				-87 419
Autres comptes débiteurs	-2 308 040			-9 379	89 385				-2 228 034
Total autres créances et comptes de régularisation actif	74 431 540	-561 179	2 339 942	-357 596	742 151	-1	1 679	0	76 596 536

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

10. ECHEANCES DES CREANCES

	Echéance < 1 an	Echéance N+1 à N+5	Echéance > 5 ans	Solde
Echéances des créances				
Echéances - Créances rattachées à des participations (groupe)	530 245	316 000	15 494 087	16 340 331
Echéances - Créances rattachées à des participations (hors groupe)	949 959			949 959
Echéances - Prêts - Prêts au personnel	5 525	1 049 125	290 168	1 344 818
Echéances - Prêts - Autres prêts	13 721	3 569 968		3 583 689
Echéances - Dépôts et cautionnements versés	61 566	200 000		261 566
Echéances - Dépôts et cautionnements versés - Dépôts	116 168	32 308		148 477
Echéances - Dépôts et cautionnements versés - Cautionnements	42 564	882		43 446
Echéances - Autres créances immobilisées - Créances diverses		873 267		873 267
Echéances - Intérêts courus sur prêts	1 829			1 829
Echéances - Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	227 161			227 161
Echéances - Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	1 005			1 005
Echéances - Autres avoirs - Fournisseurs d'exploitation	854			854
Echéances - Autres avoirs - Fournisseurs d'immobilisations	552 202			552 202
Echéances - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	185 418			185 418
Echéances - Clients	5 330 044	201 426		5 531 470
Echéances - Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	42 000 750			42 000 750
Echéances - Clients douteux ou litigieux	3 653 710	60 281		3 713 991
Echéances - Clients - Produits non encore facturés	2 988 306			2 988 306
Echéances - Clients - Factures à établir	7 941 299			7 941 299
Echéances - Clients - Intérêts courus	2 234 649			2 234 649
Echéances - Personnel - Avances et acomptes	53 215			53 215
Echéances - Personnel - Produits à recevoir	763			763
Echéances - Organismes sociaux - Produits à recevoir	-28 618			-28 618
Echéances - État - Subventions d'investissement	2 330 979			2 330 979
Echéances - État - Subventions d'exploitation	5 463 079			5 463 079
Echéances - État - Avances sur subventions	1 460			1 460
Echéances - Créances sur l'État résultant de la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de	-282 598			-282 598
Echéances - État - Impôts sur les bénéfices - Actif	296 312			296 312
Echéances - Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	3 802			3 802
Echéances - TVA sur immobilisations	261 985			261 985
Echéances - TVA transférée par d'autres entreprises	2 430 628			2 430 628
Echéances - TVA sur autres biens et services	594 276			594 276
Echéances - Crédit de TVA à reporter	257 042			257 042
Echéances - Acomptes - Régime simplifié d'imposition	2 636			2 636
Echéances - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	2 059 111			2 059 111
Echéances - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	257 568			257 568
Echéances - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente - Actif	121 402			121 402
Echéances - État - Produits à recevoir	88 180			88 180
Echéances - Groupe - Actif	271 732			271 732
Echéances - Associés - Principal - Actif	37 468	2 709 097		2 746 565
Echéances - Activité agricole - Associés "Comptes bloqués" (principal) - Actif	387 154			387 154
Echéances - Associés - Intérêts courus - Actif	121 402			121 402
Echéances - Créances sur cessions d'immobilisations	4 709 574			4 709 574
Echéances - Autres comptes débiteurs - Actif	3 437 401	1 144 899		4 582 300
Echéances - Produits à recevoir	14 974 134			14 974 134
Echéances - Charges constatées d'avance	16 101 752	13 403 823		29 505 575
Total échéances actif	120 788 816	23 561 077	15 784 254	160 134 147

11. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Variation	Diminution	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
Comptes de régularisation actif										
Impôt différé actif	8 420 642		-1 703 873						0	6 716 768
Impôt différé actif social			0						0	0
Différence de conversion - Actif			-26 909						33	-26 876
Diminution des créances			-4 816						4 816	0
Charges constatées d'avance	23 570 982		5 934 597					-16	11	29 505 575
Comptes de répartition périodique des charges	-12 379								0	-12 379
Total comptes de régularisation actif	31 979 245	0	4 198 999	0	0	0	0	-16	4 860	36 183 089

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

12. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	A-nouveau	Correction d'ouverture	Variation	Diminution	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
	Valeurs mobilières de placement									
Actions - Titres non cotés	943 361									943 361
Bons du Trésor et bons de caisse à court terme	3 765 983		4 500 738				-490 000			7 776 720
Autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées	1 742 014		-387 677							1 354 337
Autres valeurs mobilières	28 236 159		-4 549 258				490 000			24 176 901
Bons de souscription	826 246		-389 506							436 740
Total valeurs mobilières de placement	35 513 763		-825 703							34 688 059

DEPRECIATIONS	A-nouveau	Correction d'ouverture	Dotation	Diminution	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
	Dépréciations									
Total dépréciations										

13. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (PART-GROUPE)

CAPITAUX PROPRES (Part-groupe)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Autres fonds propres	Subventions d'investissements	Provisions réglementées	Autres	Capitaux propres (Part groupe)
	Situation à la clôture N-2	153 171 443	0	101 904 294	21 044 659	41 340		301		150 137 396
Affectation du résultat n-1	0	0	4 373 330	-20 822 542					16 369 829	-79 383
Variation de capital	0	0	6 100 660							6 100 660
Mouvements sur les réserves	0	0	5 504 956			112 588	-4 859 877		0	757 668
Résultat				-3 790 416						-3 790 416
Réévaluations			0							0
Ecart de conversion	-3 985				-61 480					-65 465
Variations de périmètre	0	0	-6 833 952	-108 743	0		245 529		-2 009 576	-8 706 741
Autres mouvements	0	0	575 899	-218 702		0	8 923 360		-32 732	9 247 825
Situation à la clôture N-1	153 167 458	0	111 625 770	-3 790 416	-20 140	112 588	4 309 312		164 429 641	429 834 213
Affectation du résultat n-1	0	0	-10 779 447	5 741 170					6 770 330	1 732 052
Variation de capital	0	0	-2 006 183							-2 006 183
Mouvements sur les réserves	0	0	20 934 097			147 763	67 581 519		0	88 663 378
Résultat			0	20 010 089						20 010 089
Réévaluations			0					0		0
Ecart de conversion					21 459					21 459
Variations de périmètre	1 000 000	0	355 182	-2 325	-16 558		0		830 724	2 167 023
Autres mouvements	0	0	245 338			0	0	0	-298 817	-53 479
Situation à la clôture N	154 167 458	0	120 374 757	20 226 466	-15 239	260 351	71 890 832	0	171 731 877	538 636 500

14. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (PART-MINORITAIRE)

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Affectation du résultat	Variation du capital	Résultat	Dividendes versés	Dividendes reçus	Provisions réglementées	Subventions d'investissements	Réévaluations	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations	Clôture
Capitaux propres Part-minoritaire	27 983 117	0		-0	2 630 764				6 957 195		4	-882 201		36 688 880
SOGAREL	1 268 055				28 560							0		1 296 615
CEPI MANAGEMENT														
SEPD	26 562 705				2 609 002				6 957 195			-882 201		35 246 701
CEM														
CREIMMO														
SCI GRAND HAINAUT	1 086				58							0		1 144
SPD	0				0							0		0
SAGEB	0	0			0							0		0
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	0				0							0		0
ISARIENNE D IMMOBILIER D ENTREPRISE	0				0							0		0
ISARIENNE D EDITIONS														
ATTRACTIVE VALENCIENNES														
ECOLE DE LA 2EME CHANCE														
GROUPE SUP DE CO AMIENS PICARDIE														
INTERFOR														
RUBIKA CANADA														
RUBIKA INDIA	213				-7						4			211
RUBIKA ASSOCIATION														
CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE														
GRAND LILLE EXPANSION	0			0	0							0		0
GRAND HAINAUT EXPANSION	0			0	0							0		0
COTE D OPALE EXPANSION	0			0	0							0		0
SCI NORBERT SEGARD (HE I)	0			0	0							0		0
SEMAT	0			0	0							0		0
ARTOIS INVESTISSEMENT	131 398				-8 419							0		122 979
CPLÉ														
WTC SAS														
SCI FLANDRE INTERIEURE	19 660				1 570							0		21 229
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE														
SCI IMMARTOIS														

15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non utilisée	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
Provisions pour risques										
Provisions pour risques	251 606	-59 875	220 000		-104 165				0	307 565
Provisions pour litiges	1 986 355	-50 000	933 349		-300 567		0		0	2 569 137
Provisions pour pertes de change	4 849		60		-4 816				0	93
Provisions pour pertes sur contrats	438 467				-438 467				0	0
Autres provisions pour risques	3 055 691	-224 155	979 164		-1 553 614				0	2 257 086
Total provisions pour risques	5 736 968	-334 030	2 132 573	0	-2 401 629	0	0	0	0	5 133 882
Provisions pour charges										
Provisions pour pensions et obligations similaires	38 408 067	109 875	1 110 608	-7 356	-9 128 915				0	30 492 278
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	14 274 545		4 680 671	-1 238 841	-5 225 686				0	12 490 689
Autres provisions pour charges	12 909 160		866 602	-206 965	-6 001 387				0	7 567 410
Provisions pour remises en état	145 149		34 528						0	179 677
Provisions sur écarts d'acquisition négatifs	120 403									120 403
Total provisions pour charges	65 857 324	109 875	6 692 409	-1 453 163	-20 355 988	0	0	0	0	50 850 457

16. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES PROVISIONS LIEES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES**a) Pour CEPI Management**

Allocations de fin de carrière :

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de rotation : 11,0
- Taux d'inflation : 1,5
- Taux d'actualisation : 3,2
- Age de départ : 65 ans

b) Pour la SEPD

Le montant mentionné en engagements sociaux est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

La méthodologie est différente suivant la nature des avantages à long terme accordés aux salariés : Allocations Complémentaires Amiante, Indemnités de Fin de Carrière, Médaille du Travail et Pénibilité.

Provisions pour Allocations Amiante

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des droits acquis
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux de rotation : Table en fonction de l'âge
- Taux de progression future des salaires : 3,5 %
- Taux d'actualisation : Courbe des taux Bloomberg (taux moyen : 3.54 %)
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : 60 ans pour les bénéficiaires du dispositif amiante

Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018

- Taux de turnover : Table en fonction de l'âge
- Taux d'inflation : 2.2 %
- Taux de progression future des salaires : 2,4 % + évolution du SBMH
- Taux d'actualisation : Courbe des taux Bloomberg (taux moyen : 3.75 %)
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : Age taux plein

Provisions pour Médailles du Travail

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux de turnover : Table en fonction de l'âge
- Taux d'inflation : 2.2 %
- Taux de progression future des salaires : 2,4 % + évolution du SBMH
- Taux d'actualisation : Courbe des taux Bloomberg (taux moyen : 3.65 %)
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : Retraite à taux plein ou anticipation pour les salariés bénéficiant du dispositif amiante et pénibilité

Provisions pour Pénibilité

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Table de mortalité : TGH05/TGF05
- Taux de turnover : Groupe fermé
- Taux de progression future des salaires : 3 %
- Taux d'actualisation : 3.2 %
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : 60 ans pour les bénéficiaires du dispositif amiante et 60 ans + décalage tel que prévu par la loi de réforme des retraites 2010/2011

c) Pour SAGEB

Provision pour médaille du travail :

Les engagements pour médaille du travail sont provisionnés en comptabilité en conformité aux règlements sur les passifs définis par le Plan Comptable Général (PCG art. 321-2 s.). Leur montant au 31 décembre 2022 est de 46 K€, estimé jusque décembre 2023.

Allocations de fin de carrière

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

L'indemnité de fin de carrière est estimée jusqu'à la fin de la convention de la DSP (décembre 2023).

Le montant de cet engagement hors bilan est de 32 923 € au 31 décembre 2022.

a) Pour TPB

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Le montant de ces engagements est de 101 K€ et n'a pas été comptabilisé.

b) Pour la CCIR Hauts-de-France :

Concernent le personnel des services industriels et commerciaux (qui ne sont pas externalisés par un contrat d'assurance, repris dans les engagements hors bilan).

Allocations d'ancienneté

Allocation d'ancienneté prévue par le statut du personnel administratif des CCI pour les agents titulaires (art 22) à partir de 20 ans au service des compagnies consulaires.

Les paramètres pris en compte pour le calcul de ces allocations sont :

- Droits des salariés calculés sur la base de :
 - o 20 ans d'ancienneté : 345 points
 - o 25 ans d'ancienneté : 370 points
 - o 30 ans d'ancienneté : 405 points
 - o 35 ans d'ancienneté : 420 points
 - o 40 ans d'ancienneté : 420 points
 - o Valeur du point : 4.8293 euros
- Âge de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TF 00-02 avec décalage d'âge
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation du personnel de 6 %
- Évolutions des salaires : 3,50 %
- Charges sociales patronales : 64,5 %
- Taux d'actualisation : 3,77 %

Allocations de fin de carrière

Les droits acquis par les agents au titre de l'allocation de fin de carrière (art 24) sont provisionnés en tenant compte des salariés présents à la fin de l'exercice, calculés en fonction de l'âge, de l'ancienneté.

Ces allocations concernent le personnel des services industriels et commerciaux (ports, aérodromes, aménagements, Artois expo).

Pour mémoire, les allocations d'ancienneté et de fin de carrière de la CCIR Hauts de France sont externalisées chez un assureur. Le montant de ces engagements est indiqué ci-après dans la partie « engagements hors bilan ».

Les paramètres pris en compte pour le calcul de ces allocations sont :

- Âge de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TF 00-02 avec décalage d'âge
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation du personnel de 6 %
- Évolutions des salaires : 3,50 %
- Charges sociales patronales : 64,5 %
- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de rendement financier : 1,6 %

c) Pour l'École de la 2^{ème} chance

L'indemnité de départ en retraite prend compte des paramètres suivants :

- Taux d'actualisation de 0.42 %
- Taux de turnover de 9.57 %
- Revalorisation des salaires de 2 %
- Charges sociales et fiscales de 51.36 %
- Age moyen de départ en retraite de 65 ans

d) Pour le Groupe Sup de Co Amiens Picardie

L'indemnité de départ en retraite prend compte des paramètres suivants :

- Taux d'actualisation de 3.5 %
- Revalorisation des salaires de 0 %
- Age moyen de départ en retraite de 65 ans
- Conditions de départ de l'accord d'entreprise de l'ESC Amiens

e) Pour INTERFOR

Montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite en tenant compte d'un pourcentage de probabilités de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, calculé d'après l'âge actuel du salariés et son ancienneté dans la structure.

f) Pour l'association RUBIKA

L'indemnité de départ en retraite prend compte des paramètres suivants :

- Des dispositions de la convention collective,
- Des salariés présents à cette date, de leur âge, d'un âge probable de départ en retraite à 62 ans,
- Des dernières tables de mortalités, d'une hypothèse de turnover,
- D'un taux de charges sociales de 46,7 %
- Et d'un taux financier d'actualisation de 3,12 %, puisque ces engagements sont situés dans le futur.

La méthode de calcul utilisée est la méthode prospective.

g) Pour le CPLE

L'indemnité portant sur l'évaluation des indemnités de départ volontaire en retraite est calculée selon la méthode des unités de crédit avec salaire en fin de carrière.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.80 %
- Taux de progression des salaires : 2.00 %
- Taux de charges sociales :
 - o Employés : 25.00 %
 - o Cadres : 25.00 %

17. PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

	2022	2021	Var. 22/21
SEPD	2 683 372 €	4 379 760 €	- 1 696 387 €
SCI DU GRAND HAINAUT	1 601 944 €	1 142 604 €	459 340 €
SAGEB	1 415 221 €	1 463 404 €	- 48 183 €
CCIR	7 541 891 €	9 249 217 €	- 1 707 326 €
Total PGE	13 244 450 €	16 237 006 €	- 2 992 557 €

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

18. DETTES

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Variation	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassement (poste - poste)	Solde
Fournisseurs et comptes rattachés							
Fournisseurs et comptes rattachés	321 314		-259 761				61 554
Fournisseurs	26 446 194	162	-2 491 206	474	2 479		23 958 101
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 645 253		-2 366 641				1 278 612
Factures non parvenues - Fournisseurs	5 834 035		1 083 079	0			6 917 114
Factures non parvenues - Fournisseurs - Intérêts cou	185 669		509 372				695 041
Total fournisseurs et comptes rattachés	36 432 466	162	-3 525 158	474	2 479	0	32 910 422
Autres dettes et comptes de régularisation							
Fournisseurs d'immobilisations	1 884 676		1 075 908		60		2 960 644
Factures non parvenues - Fournisseurs d'immobilisations	135 633		190 913				326 546
Clients créditeurs	2 000 497		849 253				2 849 750
Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	189 094		435 608		3 788		628 491
Clients - Autres avoirs	221 178		100 852				322 031
Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avo	716 525		-229 448				487 077
Personnel - Rémunérations dues	37 336		-5 901		381		31 816
Comités d'entreprises, d'établissement, ...	60 133		11 595				71 728
Personnel - Oppositions	3 471		3 759				7 230
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	9 109 483		227 145		525		9 337 153
Personnel - Dettes provisionnées pour participation	104 581		310 471				415 052
Personnel - Autres charges à payer	2 940 567		99 516				3 040 083
Sécurité sociale	2 138 986		340 417				2 479 403
Mutualité sociale agricole	4 136		128				4 263
Autres organismes sociaux	4 616 697	-13 804	229 347	0			4 832 240
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à	4 797 344		166 523				4 963 867
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 413 889		319 134				1 733 023
Contributions, impôts et taxes recouverts pour le con	12 672		1 292		201		14 164
Contributions, impôts et taxes recouverts pour le con	408 055		60 147				468 202
Contributions, impôts et taxes recouverts pour le con	99				2		101
État - Impôts sur les bénéfices - Passif	608 397		1 372 458	0	50		1 980 905
Impôt différé passif	-2 588		-24 823				-27 411
Impôt différé passif social			0				0
TVA à décaisser	515 362		8 782				524 144
TVA collectée	366 350		-41 170	0	100		325 280
TVA récupérée d'avance	-4 309		4 309				0
Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	304 669		-117 340	-1			187 327
Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en att	79 703		21 931	0			101 634
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 329 649		203 075	0			1 532 723
Charges fiscales sur congés à payer	340 201		4 334				344 535
État - Charges à payer	2 048 986		103 780				2 152 766
Autres comptes créditeurs - Passif	9 638 927	206 923	-1 951 705				7 894 145
Charges à payer	3 643 649		596 652		1 209		4 241 510
Comptes d'attente - Passif	255 540		278 367				533 908
Produits constatés d'avance	103 378 740		-90 212 780				13 165 959
Produits constatés d'avance sur jetons émis	154 727		450 734				605 461
FAS - Compte d'erreur IG CCCD	-525 725		519 744				-5 981
FAS - Compte d'erreur IG FRCL	77 145		-159 085				-81 940
FAS - Compte d'erreur IG PREM			1 700				1 700
Total autres dettes et comptes de régularisation	153 004 475	193 119	-84 754 378	-1	6 315	0	68 449 530

19. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	A-nouveau	Correction d'ouverture	Variation	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassement (poste - poste)	Solde
Emprunts et dettes financières									
Emprunts auprès des établ. de crédit	28 975 167			5 941 150	-13 665 476		2 437		21 253 278
Emprunts auprès des établ. de crédit - Emprunts fonciers	65 356 856	208 000		1 998 694	-8 828 935				58 734 615
Autres emprunts auprès des établ. de crédit à moyen et long terme	236 352	-74 000			-33 161				129 191
Emprunts auprès des établ. de crédit - Emprunts à court terme	248 522	-134 000			-14 763				99 758
Dépôts et cautionnements reçus	315 062		-69 485	38 838					284 415
Dépôts et cautionnements reçus - Dépôts	4 093 188		51 243	494 440	-312 644				4 326 227
Dépôts et cautionnements reçus - Cautionnements	1 067 669			16 490	-29 334		5 366		1 060 192
Autres emprunts et dettes assimilées - Autres dettes	2 467 151			87 449	-1 236 686				1 317 914
Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus			4 081						4 081
Intérêts courus sur emprunts auprès des établ. de crédit	97 829		1 736						99 565
Intérêts courus sur autres emprunts et dettes assimilées	47		-8						39
Dettes rattachées à des participations (groupe)	452 073						40 519		492 593
Dettes rattachées à des sociétés en participation - Principal	1 409 220								1 409 220
Personnel - Dépôts	-4 621		2 071						-2 550
Associés - Principal - Passif	185 096	0	1 605 849	87 452	-700 000	0	173 624	0	1 349 472
Comptes en monnaie nationale - Passif	15 041 846		5 573 276						20 615 122
Banques - Passif			9 550						9 550
Intérêts courus à payer	-200 776		-7 138						-207 913
Intérêts courus sur concours bancaires courants	0								0
Total Emprunts et dettes financières	119 740 682	0	7 171 175	8 664 514	-24 821 000	0	221 947	0	110 974 768

20. DETTES EN CREDIT-BAIL

Néant

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

21. ECHEANCIER DES DETTES

	Echéance < 1 an	Echéance N+1 à N+5	Echéance > 5 ans	Solde
Echéances des dettes				
Échéances - Emprunts auprès des établissements de crédit	6 614 265	5 656 075	8 982 939	21 253 278
Échéances - Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts fonciers	8 241 158	22 239 668	28 253 789	58 734 615
Échéances - Emprunts auprès des établissements de crédit - Autres emprunts à moyen et long terme	9 550	96 024	23 617	129 191
Échéances - Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts à court terme	55 565	44 193		99 758
Échéances - Dépôts et cautionnements reçus	4 834	349 066		353 899
Échéances - Dépôts et cautionnements reçus - Dépôts	4 323 924	2 303		4 326 227
Échéances - Dépôts et cautionnements reçus - Cautionnements	1 060 192			1 060 192
Échéance - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières - Avances conditionnées de l'État	260 351			260 351
Échéances - Autres emprunts et dettes assimilées - Autres dettes	167 335	38 320	1 112 258	1 317 914
Échéances - Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	4 081			4 081
Échéances - Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	99 565			99 565
Échéance - Intérêts courus sur autres emprunts et dettes assimilées	39			39
Échéances - Dettes rattachées à des participations (groupe)	492 593			492 593
Échéances - Dettes rattachées à des sociétés en participation - Principal	1 409 220			1 409 220
Échéances - Fournisseurs	26 429 438			26 429 438
Échéances - Fournisseurs d'immobilisations	2 960 644			2 960 644
Échéances - Fournisseurs - Factures non parvenues	1 637 899			1 637 899
Échéances - Factures non parvenues - Fournisseurs	6 919 865			6 919 865
Échéances - Factures non parvenues - Fournisseurs d'immobilisations	326 546			326 546
Échéances - Factures non parvenues - Fournisseurs - Intérêts courus	695 041			695 041
Échéances - Clients créditeurs	2 849 750			2 849 750
Échéances - Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	628 491			628 491
Échéances - Clients - Autres avoirs	322 031			322 031
Échéances - Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	487 077			487 077
Échéances - Personnel - Rémunérations dues	31 816			31 816
Échéances - Comités d'entreprises, d'établissement, ...	71 728			71 728
Échéances - Personnel - Dépôts	-2 550			-2 550
Échéances - Personnel - Oppositions	7 230			7 230
Échéances - Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	9 337 153			9 337 153
Échéances - Personnel - Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	415 052			415 052
Échéances - Personnel - Autres charges à payer	3 040 083			3 040 083
Échéances - Sécurité sociale	2 479 403			2 479 403
Échéances - Mutualité sociale agricole	4 263			4 263
Échéances - Autres organismes sociaux	4 833 596			4 833 596
Échéances - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer	4 963 867			4 963 867
Échéances - Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 733 023			1 733 023
Échéances - Contributions, impôts et taxes recouverts pour le compte de l'État	14 164			14 164
Échéances - Contributions, impôts et taxes recouverts pour le compte de l'État - Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	468 202			468 202
Échéances - Contributions, impôts et taxes recouverts pour le compte de l'État - Retenues et prélèvements sur les distributions	101			101
Échéances - État - Impôts sur les bénéfices - Passif	1 981 325			1 981 325
Échéances - TVA à décaisser	524 144			524 144
Échéances - TVA collectée	332 685			332 685
Échéances - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	187 425			187 425
Échéances - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente - Passif	101 634			101 634
Échéances - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 532 723			1 532 723
Échéances - Charges fiscales sur congés à payer	344 535			344 535
Échéances - État - Charges à payer	2 152 766			2 152 766
Échéances - Groupe - Passif	271 732			271 732
Échéances - Associés - Principal - Passif	545 000		12 692 046	13 237 046
Échéances - Activité agricole - Associés "Comptes bloqués" (principal) - Passif	766 000		1 587 820	2 353 820
Échéances - Associés - Intérêts courus - Passif	2 159			2 159
Échéances - Associés - Comptes courants - Passif	176 723	316 000	553 000	1 045 723
Échéances - Autres comptes créditeurs - Passif	7 941 555			7 941 555
Échéances - Charges à payer	4 257 781			4 257 781
Échéances - Produits constatés d'avance	11 867 494	381 595	916 871	13 165 959
Échéances - Produits constatés d'avance sur jetons émis	605 461			605 461
Échéances - Comptes en monnaie nationale - Passif	20 615 122			20 615 122
Échéances - Banques - Passif	9 550			9 550
Échéances - Intérêts courus à payer	-207 913			-207 913
Échéances - Intérêts courus sur concours bancaires courants	0			0
Total	147 404 487	29 123 244	54 122 340	230 650 071

22. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	A-nouveau	Correction d'ouverture	Variation	Diminution	Cession	Reclassement (poste - poste)	Variations de périmètre	Ecart de change	Autres mouvements	Solde
Comptes de régularisation passif										
Impôt différé passif	-2 588		-24 823						0	-27 411
Impôt différé passif social			0						0	0
Produits constatés d'avance	103 378 740		-90 212 780						0	13 165 959
Produits constatés d'avance sur jetons émis	154 727		450 734						0	605 461
Total comptes de régularisation passif	103 530 879	0	-89 786 869	0	0	0	0	0	0	13 744 010

IV. EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUIT FISCAL DE LA CCIR DE REGION HAUTS-DE-FRANCE

TACFE	28 963 097 €
TACVAE	9 079 922 €
Rôle Complémentaire sur exercices antérieurs	37 857 €
Total de la Taxe pour Frais de Chambre	38 080 876 €

2. REPARTITION DU CA & SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Répartition CA & Subventions d'exploitaiton			Activités			Var. 22/21	
	2022	2021		2022	2021	En €	%
Chiffre d'affaires	236 094 260	185 615 384	CCI	134 719 310	129 577 735	5 141 574	4%
Subventions d'exploitation (dont TFC)	84 780 189	83 268 493	Formation	26 565 241	18 118 904	8 446 336	47%
Total général	320 874 448	268 883 877	Ports	110 710 016	92 806 168	17 903 849	19%
			Aéroport	42 016 207	21 845 758	20 170 448	92%
			Patrimoniale	6 744 848	6 410 097	334 751	5%
			Autres	118 827	125 215	-6 388	-5%
			Total général	320 874 448	268 883 877	51 990 571	19%

3. CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel	145 883 830	130 142 145
Salaires et traitements	96 459 679	85 656 684
Charges sociales	49 013 434	44 373 538
Participation des salariés	410 718	111 924

4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	44 857 643	29 213 920
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges d'exploitation	1 178	
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	1 535 630	899 412
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	16 192 405	14 791 290
Dotations aux provisions d'exploitation	8 101 726	7 784 091
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	29 216	51 481
Dotations pour dépréciations des actifs circulants - Stocks et en-cours	599 867	4 557 742
Dotations pour dépréciations des actifs circulants - Créances	18 397 623	1 129 904

5. RESULTAT FINANCIER

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et produits financiers	-98 981	-18 986 560
Produits financiers	2 243 822	-245 593
Produits financiers de participation	53 801	569 020
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 074	2 595
Autres intérêts et produits assimilés	1 122 229	285 920
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 058 447	-1 105 488
Différences positives de change	13	-110
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	7 258	2 471
Charges financières	2 342 803	18 740 968
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 105 812	16 601 883
Intérêts et charges assimilés	1 235 228	2 137 834
Différences négatives de change	1 763	1 251
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et produits exceptionnels	19 355 270	13 309 231
Produits exceptionnels	30 794 913	28 401 796
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	5 059 381	6 170 626
<i>Produits exceptionnels sur opérations de capital</i>	19 203 050	18 709 432
<i>Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	6 532 482	3 521 739
Charges exceptionnelles	11 439 642	15 092 566
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	2 085 318	1 544 731
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de capital</i>	8 560 787	10 498 960
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	793 537	3 048 876
Impôts sur les résultats	4 274 374	1 685 018

7. TABLEAU DE SUIVI DES IMPOTS DIFFERES ET PREUVE D'IMPOTS

a) Tableau de suivi des impôts différés

	Taux d'impôt société					
	2022		2021		25,00%	
	2021		25,00%		25,00%	
	A-nouveau		Variation		Clôture	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
IMPOTS DIFFERES	<i>En Euros</i>					
Comptes sociaux						
Impôts	33 635 331	8 408 833	-6 739 272	-1 684 818	26 896 058	6 724 015
Retraitements	57 586	14 397	20 938	5 234	78 524	19 631
<i>Elimination des provisions réglementées</i>			-12 982	-3 246	-12 982	-3 246
Frais d'établissement	30 916	7 729	-7 860	-1 965	23 056	5 764
<i>Option relative aux engagements de retraite et avantages similaires</i>	26 670	6 668	41 780	10 445	68 450	17 113
Cumul des données	33 692 917	8 423 229	-6 718 335	-1 679 584	26 974 582	6 743 646
Eliminations réciproques						
Eliminations réciproques affectant le résultat	-40 397				-40 397	
<i>Dépréciations des créances et des provisions internes</i>						
Dépréciations des titres de participation consolidés	-40 397				-40 397	
Nettage des impôts différés						
<i>Plus et moins values des cessions internes d'immobilisations corporelles</i>						
Ecart d'acquisition						
Eliminations de titres et répartition des capitaux						
Comptes consolidés	33 652 520	8 423 229	-6 718 335	-1 679 584	26 934 185	6 743 646

b) Preuve d'impôts

	31/12/2022
Résultat net des entités intégrées hors MEE	28 613 961 €
Incidence des écritures de consolidation	- 1 671 289 €
Part du résultat non fiscalisé (associations, service général CCIR, SCI à l'IR etc.)	- 6 740 695 €
Résultat consolidé des entités intégrées hors MEE fiscalisé	20 201 977 €
Impôts sur les résultats exigibles	2 633 854 €
Impôts différés	1 679 584 €
Total impôts	4 313 439 €
Résultat consolidé avant impôt (a)	24 515 416 €
Taux d'impôt théorique (b)	25%
Impôt théorique (a) x (b)	6 168 103 €
Impact des différences de taux d'imposition	- 218 035 €
Impact des éléments taxés à taux réduit	- 30 704 €
Impact des différences permanentes	- 147 294 €
Impact des différences temporaires	- €
Impact intégration fiscale	- €
Imputation déficits antérieurs non activés	- 1 551 717 €
Redressement impôt exigible années antérieures	- €
Autres	95 719 €
Impôt effectif	4 313 439 €

8. REPARTITION DU RESULTAT NET PAR ENTITE

a) Part du groupe

Résultat net part du groupe	2022	2021	Var. 22/21
Appui aux entreprises et aux territoires	6 956 682 €	4 570 190 €	2 386 492 €
CCI - CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE	5 995 262 €	3 753 799 €	2 241 463 €
SA - GRAND HAINAUT EXPANSION	-14 231 €	65 748 €	-79 978 €
SARL - ARTOIS INVESTISSEMENT	-51 770 €	-16 556 €	-35 214 €
SAS - ATTRACTIVE VALENCIENNES	15 488 €	-59 197 €	74 685 €
SAS - COTE D'OPALE EXPANSION	-11 141 €	8 723 €	-19 864 €
SAS - CREIMMO	283 873 €	43 108 €	240 765 €
SAS - GRAND LILLE EXPANSION	-30 764 €	25 799 €	-56 563 €
SAS - ISARIENNE D EDITIONS	-52 938 €	-43 247 €	-9 691 €
SAS - WTC	-14 173 €	-8 620 €	-5 553 €
SCI - CENTRE TERTIAIRE FLANDRE INTERIEURE	4 709 €	124 €	4 585 €
SCI - DU GRAND HAINAUT	323 972 €	267 146 €	56 826 €
SCI - IMMARTOIS	341 221 €	293 505 €	47 717 €
SCI - ISARIENNE D IMMOBILIER D ENTREPRISE	31 041 €	24 298 €	6 743 €
SCI - LITTORAL HAUTS DE FRANCE	92 660 €	172 088 €	-79 428 €
SCI - NORBERT SEGARD (HE I)	43 474 €	43 474 €	0 €
Equipements gérés	11 144 524 €	-10 052 701 €	21 197 224 €
SA - SEMAT	1 778 €	1 340 €	437 €
SA - SEPD	7 732 521 €	-14 386 479 €	22 119 000 €
SAS - SAGEB	4 590 278 €	2 212 310 €	2 377 968 €
SAS - SOGAREL	55 440 €	-54 527 €	109 966 €
SAS - SPD	-1 917 273 €	1 562 671 €	-3 479 944 €
SAS - TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	681 780 €	611 984 €	69 796 €
Formation	1 908 883 €	1 692 095 €	216 789 €
Associatio - ECOLE DE LA 2EME CHANCE	9 327 €	79 273 €	-69 946 €
Associatio - GROUPE SUP DE CO AMIENS PICARDIE	221 262 €	313 525 €	-92 263 €
Associatio - INTERFOR	606 797 €	1 547 725 €	-940 927 €
Associatio - RUBIKA ASSOCIATION	1 004 446 €	-400 000 €	1 404 446 €
INC - RUBIKA CANADA	154 276 €	180 484 €	-26 209 €
PVT LTD - RUBIKA INDIA	-9 780 €	-8 200 €	-1 580 €
SAS - CEM	3 401 €	2 325 €	1 076 €
SAS - CEPI MANAGEMENT	-15 530 €	143 180 €	-158 710 €
SAS - CPLE	-65 315 €	-166 218 €	100 903 €
Résultat net part du groupe	20 010 089 €	-3 790 416 €	23 800 505 €

b) Part des intérêts minoritaires

Résultat net des intérêts minoritaires	2022	2021	Var. 22/21
INC - RUBIKA CANADA	0 €	0 €	0 €
PVT LTD - RUBIKA INDIA	-7 €	-6 €	-1 €
SA - SEPD	2 609 002 €	-5 079 720 €	7 688 722 €
SARL - ARTOIS INVESTISSEMENT	-8 419 €	-2 692 €	-5 726 €
SAS - SOGAREL	28 560 €	-28 089 €	56 649 €
SCI - CENTRE TERTIAIRE FLANDRE INTERIEURE	1 570 €	41 €	1 528 €
SCI - DU GRAND HAINAUT	58 €	10 €	48 €
Total des intérêts minoritaires résultat net	2 630 764 €	-5 110 456 €	7 741 220 €

c) Quote-part des entités mises en équivalence

Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	2022	2021	Var. 22/21
SA - GRAND HAINAUT EXPANSION	-14 231 €	65 748 €	-79 978 €
SA - SEMAT	1 778 €	1 340 €	437 €
SAS - COTE D'OPALE EXPANSION	-11 141 €	8 723 €	-19 864 €
SAS - SPD	-1 917 273 €	1 562 671 €	-3 479 944 €
SCI - NORBERT SEGARD (HE I)	43 474 €	43 474 €	0 €
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	-1 897 117 €	1 732 052 €	-3 629 169 €

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. POUR LA SEPD

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2022	31/12/2021
Garantie à première demande exploitation	2 297 371 €	2 252 325 €
Garantie installation de stockage temporaire	200 000 €	200 000 €

Garantie à première demande souscrite auprès du Crédit Agricole Nord de France

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2022	31/12/2021
Garantie à première demande exploitation	2 297 371 €	2 252 325 €
Garantie installation de stockage temporaire	200 000 €	200 000 €

Garantie à première demande donnée à la Région Hauts-de-France

Garantie à première de stockage temporaire donnée aux Douanes

2. POUR LA SAGEB

La Société a conclu en 2008, et pour la durée de la concession, une convention de financement avec le Crédit Agricole Brie-Picardie. Cet engagement porte sur un total de 24 millions d'euros, dont 15 millions de tirages à fin 2011. Aucun tirage n'a été effectué sur l'exercice 2022.

La présentation des comptes 2022 permet de respecter les trois covenants bancaires relatifs à cette convention.

La société a conclu en 2022 un prêt bancaire à taux fixe pour un montant de 9.010 k€ afin de couvrir le coût total de mise en œuvre de l'EDS3, installation réglementaire obligatoire. L'objet de cet investissement relève des activités soumises à la taxe aéroportuaire de passagers (T2S), permettant d'inclure son amortissement sur 10 ans et la totalité de ses frais financiers afférents au montant de ladite taxe. Ce prêt a été conçu pour être remboursé en fin de concession ou être transférable à la prochaine concession aéroportuaire sous conditions.

3. POUR LA CCI DE REGION HAUTS-DE-FRANCE

a) Engagements sociaux versés à une compagnie d'assurance :

- Total engagements actualisés au 31/12/2022 = 6 784 845 €
- Total situation des contrats au 31/12/2022 = 6 606 001 €

b) Emprunts :

- Nantissement des comptes où sont domiciliés les remboursements de crédit.
- Garantie des emprunts de la SIP HLM (Origine CCI Amiens-Picardie) – Montant de l'engagement : 1 693 923 €.
- Caution pour le compte du Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport – Montant de l'engagement : 270 888 €

4. POUR INTERFOR SIA

Deux cautions souscrites auprès de la COMPAGNIE EUROPEENE DE GARANTIE ET CAUTIONS à hauteur de 60 % en capital, intérêts et frais pour les deux emprunts de crédit coopératifs souscrits en 2016.

Une caution souscrite auprès de la COMPAGNIE EUROPEENE DE GARANTIE ET CAUTIONS à hauteur de 30 % en capital, intérêts et frais pour l'emprunt du crédit coopératif de 150 000 € souscrit en 2018.

VI. ANALYSE SECTORIELLE (NORME 4.20)

Conformément à l'article 4.2022 de la norme 4.20 du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, la présentation sectorielle par mission/programme est la suivante :

SECTEURS	Actif immobilisé net (DSP)		Actif immobilisé net (hors DSP)		Actif immobilisé net total		Produits d'exploitation		Résultat d'exploitation	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Appui aux entreprises et aux territoires			282 553 291	98,3%	282 553 291	57,8%	91 954 486	26,4%	11 450 530	
Formation			4 921 942	1,7%	4 921 942	1,0%	66 019 245	19,0%	3 904 679	
Equipements gérés	201 657 229	100,0%	104 222	0,0%	201 761 451	41,2%	190 070 307	54,6%	-5 799 154	
Total	201 657 229	100,0%	287 579 456	100,0%	489 236 685	100,0%	348 044 038	100,0%	9 556 054	100,0%